

Baignades et piscines Quelle qualité de l'eau en Occitanie ?

Dossier
de presse

23/06/2022





TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
I / LES PISCINES EN OCCITANIE	5
ÉTAT DES LIEUX.....	5
CONTRÔLE POUR PROTÉGER LES BAIGNEURS	6
LES RÉSULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE RÉGLEMENTAIRE DES PISCINES EN OCCITANIE.....	8
DES ACTIONS PRÉVENTIVES POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DES BAIGNEURS À LA PISCINE	9
II / LES BAINADES EN OCCITANIE	13
BAIGNADES EN MILIEU NATUREL : DES EAUX DE BONNE QUALITÉ EN OCCITANIE	13
452 SITES DE BAINADE CONTROLÉS PAR L'ARS	14
ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE	16
LES CYANOBACTÉRIES	18
III / LES BAINADES EN DÉPARTEMENT	23
DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE	23
DÉPARTEMENT DE L'AUDE	25
DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON	28
DÉPARTEMENT DU GARD	30
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE	33
DÉPARTEMENT DU GERS.....	35
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	37
DÉPARTEMENT DU LOT	42
DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE	44
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES	47
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.....	49
DÉPARTEMENT DU TARN	52
DÉPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE	54

PRÉAMBULE

Les eaux dites de loisirs se répartissent en 3 grandes catégories : les eaux de piscine, de baignade naturelle et artificielle.

Une piscine est un « bassin artificiel étanche dont l'eau est filtrée, désinfectée, désinfectante, renouvelée et recyclée (...) les équipements et aménagements nécessaires à l'accueil du public et à la mise en œuvre des activités ainsi qu'au fonctionnement des bassins font partie des installations constitutives d'une piscine ».

L'eau des piscines doit respecter des normes physiques, chimiques et microbiologiques.

L'Agence régionale de santé (ARS) est chargée de contrôler la qualité des piscines collectives des établissements classés A et B (classement établi selon des critères d'usage, de fréquentation et de capacité d'accueil des piscines collectives comme les établissements municipaux). Des prélèvements et des analyses sont réalisés périodiquement par un laboratoire accrédité par le COFRAC¹.

Une baignade naturelle est un plan d'eau dans lequel la commune s'attend à ce qu'un grand nombre de personnes se baignent et dans laquelle l'autorité compétente n'a pas interdit la baignade de façon permanente.

Les baignades naturelles peuvent être en eau douce ou en eau de mer. L'analyse des résultats des prélèvements sur 4 ans permet d'établir un classement de la qualité de l'eau de la baignade.

Les baignades artificielles sont des plans d'eau accueillant des activités de bain où l'eau est captée et maintenue captive artificiellement d'une superficie inférieure à 10 000 m² ou possédant un système de traitement. Par exemple, les étangs artificiels, réservoirs, barrages, gravières, bassins à marée, ainsi que les baignades à traitement par filtration biologique sont considérés comme des baignades artificielles.

Ces dernières sont également soumises à un programme d'analyses de la qualité de l'eau et doivent répondre à des normes définies. Le programme de prélèvement est adapté à la nature de l'eau et au type d'installation. Parfois, les baignades artificielles sont appelées à tort « piscines naturelles » ou « piscines biologiques » alors qu'elles ne suivent pas la même réglementation. Dans le présent document nous traiterons principalement des eaux de piscines et de baignades naturelles.

¹ COFRAC : Comité Français d'Accréditation

Piscines en Occitanie



I / LES PISCINES EN OCCITANIE

ÉTAT DES LIEUX

L'Occitanie compte environ 2 900 établissements disposant au minimum d'une piscine, soit environ 5 000 bassins soumis au contrôle sanitaire réglementaire.

Le contrôle sanitaire réglementaire concerne les piscines réservées à l'usage collectif (hors usage familiale) de catégorie A et B (classement établi selon des critères d'usage, de fréquentation et de capacité d'accueil).

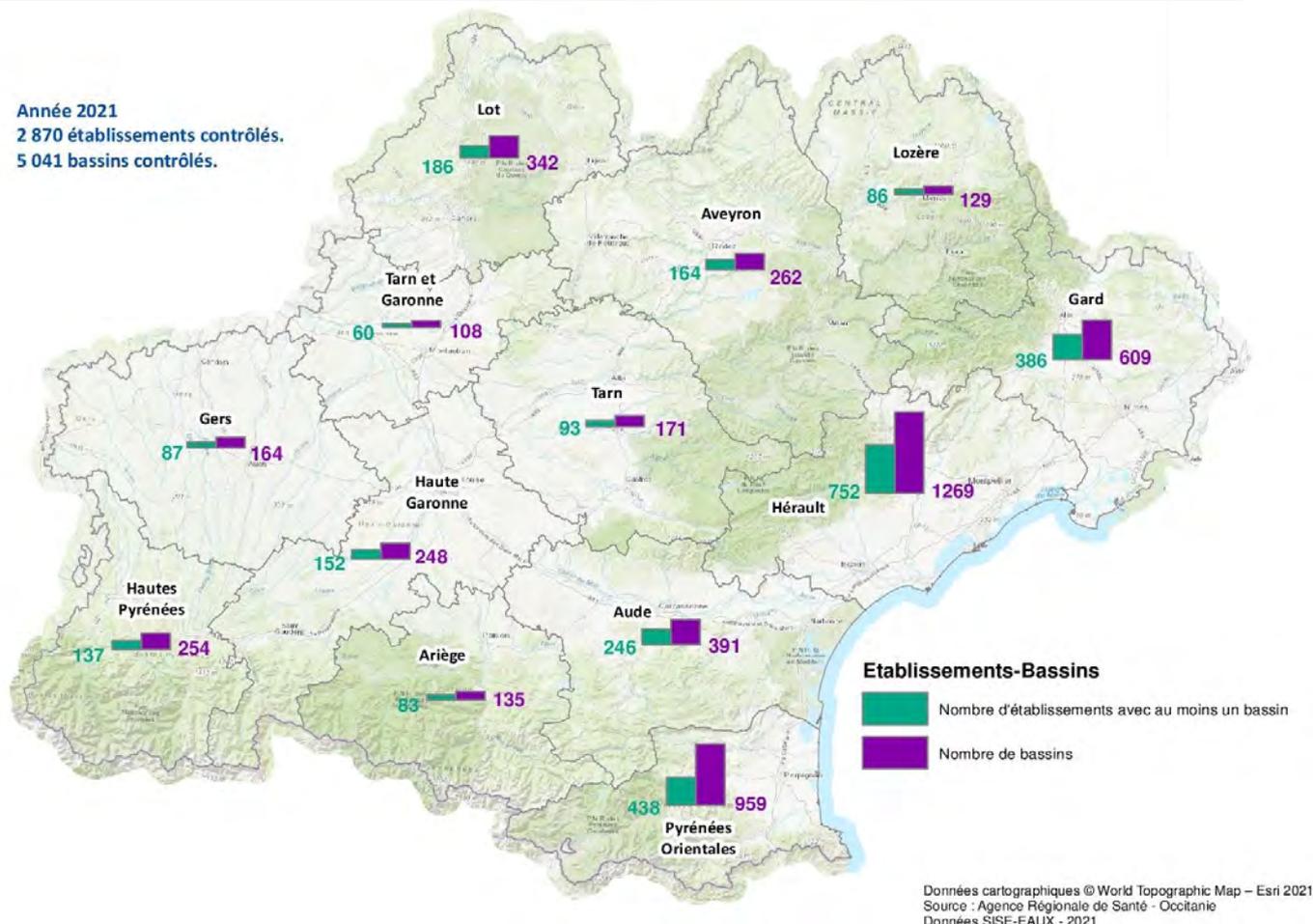
Son rôle est double :

- Vérifier périodiquement la qualité physico-chimique et microbiologique de l'eau des bassins. Des prélèvements d'eaux sont réalisés et analysés par un laboratoire mandaté par l'ARS et certifié par le COFRAC.
- Inspecter prioritairement les établissements aquatiques dont la qualité de l'eau est médiocre ou faisant l'objet d'une plainte.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire doivent attester de la bonne maîtrise de la qualité de l'eau par l'exploitant.

En 2021, environ 17000 prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble des piscines de l'Occitanie.

Année 2021
2 870 établissements contrôlés.
5 041 bassins contrôlés.





CONTRÔLE POUR PROTÉGER LES BAINEURS

Quels sont les risques ?

Les dangers et risques en piscine peuvent être de différentes natures :



Physique : hydrocution, noyade, glissade, perte de sensibilité auditive en cas de niveaux sonores élevés dans la piscine (risque professionnel) ;



Chimique : intoxication, inhalation ou ingestion accidentelle de produits d'entretien de la piscine, irritations des yeux, des muqueuses, de la peau ou de l'appareil respiratoire liées à présence de dérivés chlorés dans l'atmosphère des piscines couvertes et à la qualité de l'eau (notamment pour les professionnels) ;



Microbiologique : troubles digestifs, respiratoires, ORL, cutanées liés à la présence dans l'eau, sur les sols et les surfaces de microorganismes pathogènes ;



Incendie et explosion : mauvaise utilisation de produits de traitement des eaux de piscine.

Le respect de la bonne qualité physico-chimique de l'eau permet de s'assurer du bon fonctionnement des installations de traitements de l'eau et de prévenir d'un éventuel risque microbien.

Contrôle sanitaire des eaux de la PISCINE DES SOURCES

Date de Prélèvement :	13/05/2022		GRAND BASSIN		PATAUGEoire	
	Références de qualité		Limites de qualité		Eau conforme au moment du prélèvement	
Paramètres bactériologiques	minimale	maximale	minimale	maximale	Résultats	Résultats
Germes revivifiables à 30°C	100				0	0
Pseudomonas aeruginosa			0		0	0
Staphylocoques pathogènes			0		0	0
Enterocoques intestinaux			0		0	0
Paramètres physico-chimiques	minimale	maximale	minimale	maximale	Résultats	Résultats
bromofome					µg/L	0,0
Chlorures	250				mg/L	56
Chlore combiné			0,8		mg(Cl ₂)/L	0,3
Chlore libre					mg(Cl ₂)/L	2,4
Chlore libre actif			0,4	1,4	mg(Cl ₂)/L	1,3
Chlore total					mg(Cl ₂)/L	2,7
chlorofome					µg/L	4,3
Carbone organique total	5,0				mg(C)/L	2,2
chlorodibromodifluoré					µg/L	2,1
dichloromono bromodifluoré					µg/L	0,6
Fréquentation du bassin						Forte
Stabilisant			76		mg/L	<10
pH			6,6	7,7	unité pH	7,3
Trihalométhanes analysés	100				µg/L	5
Transparence						Bonne

Historique des précédents prélèvements :

Date	GRAND BASSIN		PATAUGEoire	
	Bactériologie	Physico-chimie	Bactériologie	Physico-chimie
31/01/2022	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
14/03/2022	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme



Les résultats des analyses doivent obligatoirement être affichés à l'entrée de l'établissement pour informer les baigneurs sur la qualité de l'eau lors du contrôle sanitaire réglementaire. Ils sont également consultables en ligne :

<https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/recherchePiscine.do?methode=menu&idRegion=76>



LES RÉSULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE RÉGLEMENTAIRE DES PISCINES EN OCCITANIE

La conformité de la qualité de l'eau d'une piscine est liée au respect des normes fixées par le Code de la Santé Publique.

Lors du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau des bassins, des prélèvements sont réalisés afin de mesurer des paramètres physico-chimiques et bactériologiques de l'eau.

Les prélèvements qui ne respectent pas les normes de qualité sont désignés non-conformes. Cette non-conformité témoigne d'un dysfonctionnement ou d'un problème de gestion des installations de traitement de l'eau par l'exploitant. Ces situations peuvent entraîner un risque pour la santé des baigneurs.

Les principales non-conformités rencontrées en Occitanie concernent les paramètres physico-chimiques de l'eau. En fonction du degré de gravité et de l'existence d'un risque sanitaire, elles pourront donner lieu à un recontrôle et parfois aller jusqu'à la fermeture temporaire de l'établissement.



En plus du contrôle sanitaire réglementaire, l'exploitant doit mesurer la qualité de son eau via des autocontrôles quotidiens de l'eau.

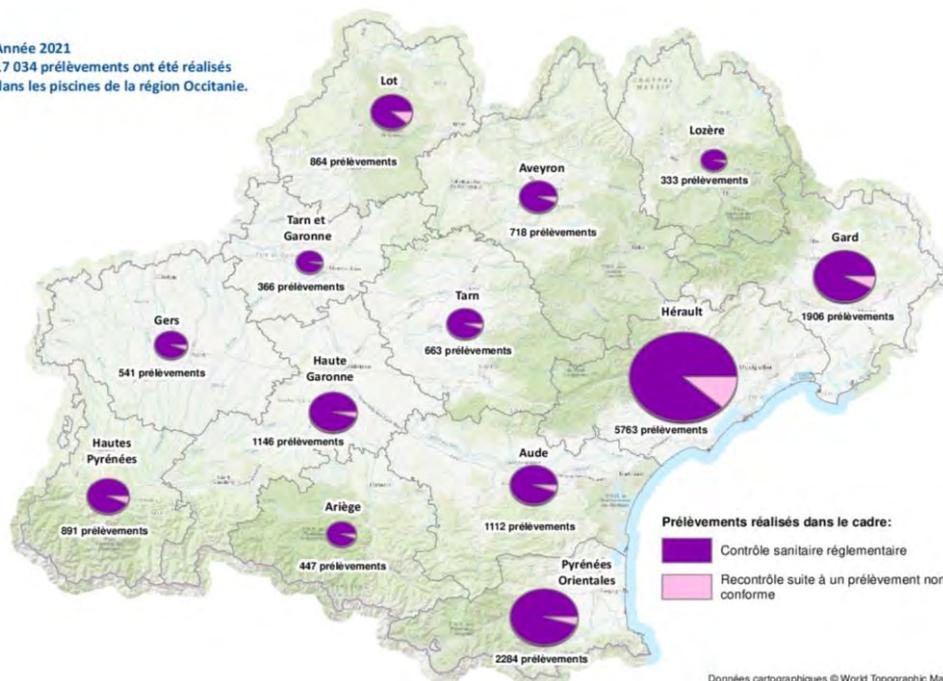
En fonction des résultats, il réalise les opérations nécessaires au bon fonctionnement du bassin et s'assure du respect des valeurs réglementaires de l'eau.

Lors de forts dépassements des seuils réglementaires, il peut procéder à une évacuation immédiate de la piscine.



En 2021, environ 17 000 prélèvements réalisés dans les piscines d'Occitanie. Suite à une ou plusieurs non-conformités bactériologique et/ou physico-chimique, 1200 recontrôles ont été organisés.

Année 2021
17 034 prélèvements ont été réalisés dans les piscines de la région Occitanie.



DES ACTIONS PRÉVENTIVES POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DES BAGNEURS À LA PISCINE

La formation des exploitants et l'éducation des jeunes baigneurs sont deux leviers indispensables pour une amélioration durable de la qualité de l'eau

Le rôle de l'ARS ne s'arrête pas au contrôle sanitaire et à l'inspection des bassins, mais comprend également des actions de prévention.

LES JEUNES BAGNEURS : UN LIVRET PÉDAGOGIQUE POUR COMPRENDRE EN S'AMUSANT

Sensibiliser les baigneurs à l'intérêt de prendre une douche savonnée ou encore de passer par le pédiluve avant de se baigner est indispensable pour prévenir les risques chimiques et microbiologiques en piscine. Dans cet objectif, l'ARS, en partenariat avec la région académique de l'Occitanie a lancé en janvier 2022 une campagne d'éducation à l'hygiène en piscine auprès de 120 000 élèves scolarisés en CM1 et CM2. Cette action sera reconduite annuellement.

Un livret ludique et pédagogique pour les jeunes baigneurs :



Les études de 2010 et 2019 de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ont rappelé l'intérêt de promouvoir l'hygiène des baigneurs avant l'accès au bassin pour limiter l'introduction de polluants organiques tels que la sueur, les cheveux, les produits cosmétiques... et ainsi améliorer l'efficacité des traitements de l'eau et réduire l'émission de sous-produits de désinfection irritants pour les muqueuses et les voies respiratoires.

Objectifs :

Inciter les enfants à adopter de nouveaux comportements en piscine tout au long de leur vie et éventuellement partager ces bons réflexes avec leur cercle familial et amical :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/le-grand-plongeon>



FORMER LES EXPLOITANTS DE PISCINES

La majorité des non conformités constatées en piscine sont le plus souvent liées à un problème de gestion de qualité de l'eau par l'exploitant. Aussi, l'ARS organise régulièrement des formations à l'attention des exploitants de piscine pour leur permettre de mieux comprendre la gestion de la qualité de l'eau de leur bassin.

Pour compléter ces formations, l'ARS a réalisé des vidéos sur l'autocontrôle en piscine disponibles en ligne [sur le site de l'ARS](https://www.occitanie.ars.sante.fr/aide-la-maitrise-de-la-qualite-de-leau-dune-piscine). Un guide sous forme de plaquette est également accessible à ceux qui souhaitent mieux comprendre le fonctionnement de leur bassin.

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/aide-la-maitrise-de-la-qualite-de-leau-dune-piscine>



EVOLUTION REGLEMENTAIRE

Depuis le 1er janvier 2022, les piscines à usage collectif font l'objet de nouvelles modalités de surveillance ou de contrôle sanitaire exercé respectivement par l'exploitant ou par l'ARS Occitanie.

Pour accompagner les exploitants dans ce changement, l'ARS Occitanie a produit une vidéo explicative des principales évolutions réglementaires et organisé 3 webinaires à destination de l'ensemble des exploitants des piscines de la région.

Une page internet explicative et accompagnée de nombreux documents est également disponible sur le site internet de l'ARS Occitanie.

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/informations-pour-les-exploitants>





Baignades en Occitanie



II / LES BAINADES EN OCCITANIE

BAINADES EN MILIEU NATUREL : DES EAUX DE BONNE QUALITÉ EN OCCITANIE

En 2021, toutes les eaux de baignade en mer et 92% des eaux de baignade en eau douce ont été classées en « excellente » ou « bonne » qualité,*

Pendant toute la saison balnéaire, l'ARS contrôle la qualité des eaux de baignade pour préserver la santé des baigneurs.

* Directive Européenne 2006/7/CE transposée en droit français aux articles D.1332-14 à D.1332-38-1 du code de la santé publique (CSP).

La baignade en milieu naturel est une activité très appréciée en période balnéaire et concerne une population importante provenant de toute la région et au-delà.

Quelques 230 km de littoral et une multitude de zones propices à la baignade le long des rivières et plans d'eau font de l'Occitanie l'une des régions françaises les plus attractives pour profiter des plaisirs de l'eau et du soleil.

Dans certains cas, la baignade peut présenter des risques pour la santé, liés notamment à sa qualité bactériologique. Le principal risque est le risque infectieux, lié à la présence de germes pouvant être à l'origine de différentes pathologies (gastro-entérite, leptospirose, dermatite).

La baignade se pratiquant en milieu naturel, sans possibilité de traitement, une surveillance quotidienne de la qualité de l'eau par l'exploitant s'impose (maire, gestionnaire privé...). Cette surveillance est complétée par un contrôle sanitaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé. Ce contrôle porte principalement sur la qualité microbiologique des eaux de baignade.



Toutes les informations relatives à la qualité de l'eau sont obligatoirement affichées sur le site de la baignade. Les résultats des contrôles sont mis en ligne, en temps réel, durant toute la saison balnéaire sur le site internet du Ministère de la Santé et de la Prévention :

<http://baignades.sante.gouv.fr>



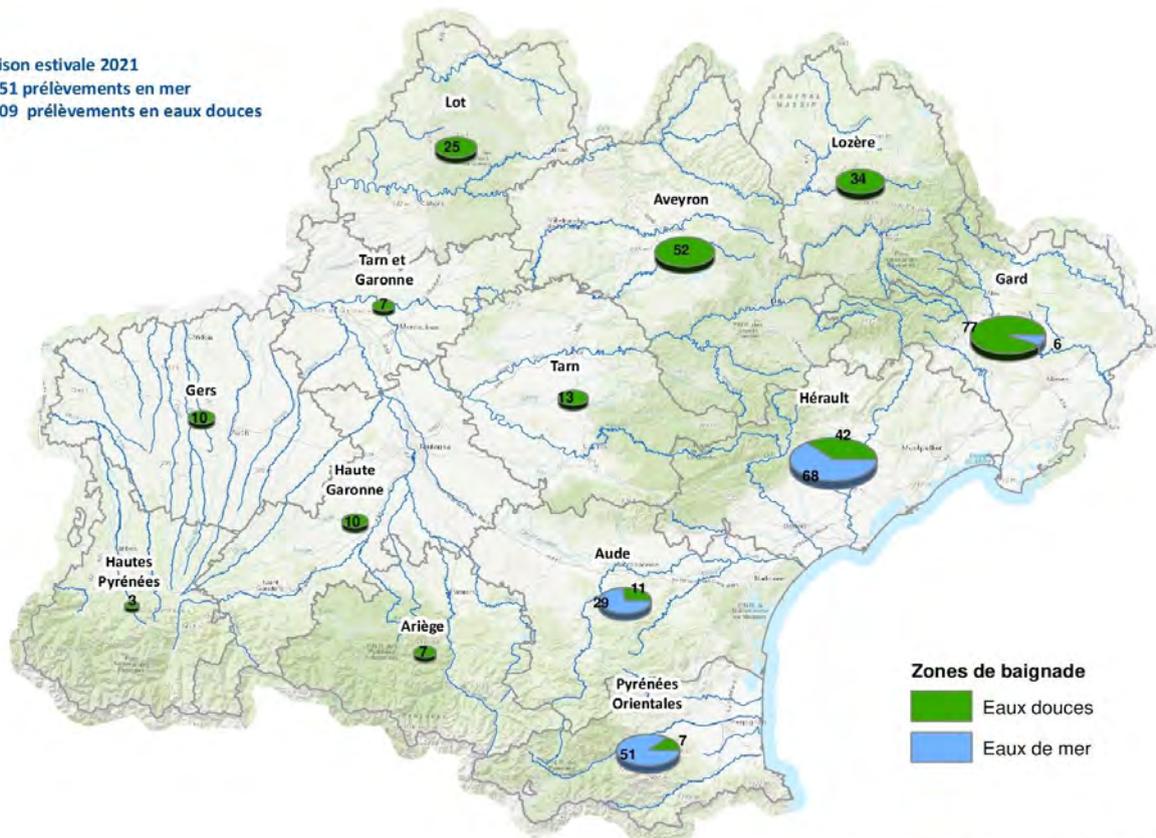
452 SITES DE BAINADE CONTROLÉS PAR L'ARS

En 2021, l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie a contrôlé la qualité des eaux de 298 zones de baignade en eau douce et 154 zones de baignade en eau de mer. Au total, 3 760 échantillons d'eau ont été prélevés entre les mois de juin à septembre sur les eaux des baignades régionales. Nous observons une légère augmentation du nombre de prélèvements en 2021 liée à la réouverture de sites fermés en 2020 par précaution lors de la crise sanitaire du COVID et à l'ouverture de nouveaux sites de baignade.

Ces prélèvements ont été réalisés à intervalles réguliers durant la saison balnéaire.

Le contrôle sanitaire porte sur l'ensemble des zones accessibles au public où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs et qui n'ont pas fait l'objet d'un arrêté d'interdiction.

Saison estivale 2021
2051 prélèvements en mer
1709 prélèvements en eaux douces



Données cartographiques © World Topographic Map – Esri 2021

Le contrôle sanitaire mis en place par l'ARS permet de contrôler la qualité de l'eau de baignade afin de prévenir les risques pour la santé des baigneurs.

DÉTERMINATION DES SITES DE BAINNADE

Les sites de baignade, aménagés ou non, sont recensés annuellement par les communes.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE SANITAIRE

Sur chaque échantillon prélevé, des analyses bactériologiques sont réalisées par les laboratoires agréés par le Ministère de la Santé et de la Prévention. Les résultats de ces analyses sont connus 48 heures après le prélèvement. L'ARS transmet ensuite ces résultats avec une interprétation sanitaire à la personne responsable de la baignade. Ils sont ensuite affichés sur le lieu de baignade.

EN CAS DE RÉSULTAT NON-CONFORME AUX NORMES SANITAIRES, une analyse de contrôle et une enquête sur les causes de la pollution constatée sont réalisées dans les meilleurs délais

Des mesures conservatoires pour protéger les baigneurs sont mises en place par l'exploitant de la baignade (comme l'interdiction de la baignade sur toute la zone concernée par la pollution). Ces mesures sont levées dès le retour à la normal de la qualité de l'eau.

AFIN DE PRÉVENIR TOUS RISQUES SANITAIRES, chaque site de baignade doit disposer d'un profil de baignade. La réglementation impose une gestion active des sites de baignade axée sur la prévention des risques et le renforcement de la communication envers le public. Les profils permettent l'identification des sources de pollution pouvant affecter la qualité de l'eau et préconisent la mise en place de mesures de gestion des risques sanitaires.



Ces résultats sont consultables sur le site internet :

<http://baignades.sante.gouv.fr>



Prélèvement d'un échantillon d'eau de baignade



Analyse bactériologique d'un échantillon par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la Santé et de la Prévention



ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE Baignade

Depuis 2013, la qualité des eaux de baignade est évaluée selon 4 classes de qualité: « insuffisante », « suffisante », « bonne » ou « excellente ». Ce classement tient compte des résultats des analyses obtenues lors des 4 dernières saisons et selon une méthode statistique précise. En fonction de la nature de l'eau (douce ou de mer) les normes de qualité de l'eau sont différentes.

4 classes de qualité :



qualité excellente,



qualité bonne,



qualité suffisante,



qualité insuffisante,

Sauf cas particulier, au moins 16 prélèvements sont nécessaires pour classer la baignade sur cette période de 4 ans et seuls les prélèvements réalisés depuis la déclaration du site de baignade à l'Union Européenne peuvent être pris en compte. Les baignades déclarées depuis moins de quatre ans et ne disposant pas encore d'au moins 16 prélèvements sont classées dans la catégorie « Nouvelle baignade » par l'Union européenne.

<http://baignades.sante.gouv.fr>

LE CLASSEMENT 2021 DES BAINADES EN MER

Classement selon la directive 2006/7/CE

	Nombre de sites	 EXCELLENT	 BON	Nouvelle baignade
Aude	29	29		
Gard	6	6		
Hérault	68	65		3
Pyrénées Orientales	51	50	1	
Nombre total de baignades	154	150	1	3

LE CLASSEMENT 2021 DES BAINADES EN EAU DOUCE

Classement selon la directive 2006/7/CE

	Nombre de Sites	 EXCELLENT	 BON	 SUFFISANT	 INSUFFISANT	Nouvelle baignade	Fermé
Ariège	7	6				1	
Aude	11	9	1			1	
Aveyron	52	37	8	3	1	3	
Gard	77	52	15	2	3	5	
Haute-Garonne	10	9	1				
Gers	10	7	1			1	1
Hérault	42	29	8	2	1		2
Lot	25	11	10		1	3	
Lozère	34	22	5	1	5	1	
Hautes-Pyrénées	3					2	1
Pyrénées-Orientales	7	4	2	1			
Tarn	13	11	1				1
Tarn-et-Garonne	7	4	1	1		1	
Nombre total de baignades	298	201	53	10	11	18	5



LES CYANOBACTÉRIES

Les cyanobactéries sont des bactéries présentes dans les eaux douces de certains cours d'eau ou baignades de la région. Lorsqu'elles prolifèrent, elles peuvent présenter un danger pour la santé humaine et animale.

QUE SONT LES CYANOBACTERIES ?

Ces bactéries photosynthétiques d'eau douce peuvent produire des toxines présentant un risque sanitaire pour la santé humaine et animale.

Les cyanobactéries sont nommées cyanophycées, de cyan (bleu) et phycées (algues), car elles possèdent un pigment bleu. On les appelle également les « algues bleues ».

COMMENT SE FORMENT-ELLES ?

Plusieurs facteurs favorisent leur prolifération :

- Les éléments nutritifs : la présence d'azote et de phosphore associée à la lumière naturelle va permettre un développement important de la biomasse dans l'eau et par conséquent des cyanobactéries.
- Température de l'eau : la saison qui favorise la prolifération des cyanobactéries débute au printemps, lorsque la température de l'eau dépasse 15°C. Elles demeurent présentes dans l'eau jusqu'à l'automne.
- L'ensoleillement : un fort ensoleillement favorise la prolifération des cyanobactéries.
- Les précipitations : bien que les précipitations puissent faire baisser la température des eaux, celles-ci peuvent également apporter des éléments nutritifs (phosphore et azote) pour les cyanobactéries, via notamment le lessivage des sols.
- L'agitation du milieu : certaines espèces se développent lorsque le milieu est calme.
- La turbidité élevée (trouble de l'eau) favorise le développement de certaines cyanobactéries par rapport aux autres micro-organismes présents dans l'eau.
- Le manque de prédateurs : les phytoplanctons tels que les cyanobactéries sont habituellement consommés par les zooplanctons. Cependant, les cyanobactéries sont difficilement digérées par les zooplanctons et la population des cyanobactéries peut donc augmenter rapidement contrairement à celle des micro-algues.

Ces facteurs vont permettre aux cyanobactéries de se développer très rapidement et d'entrer en compétition avec les autres micro-organismes naturellement présents dans l'eau. Leur nombre peut devenir extrêmement élevé (plusieurs milliards de cellules par litre) et impacter l'aspect de l'eau (coloration, bloom algal).

QUELS SONT LES RISQUES POUR LA SANTÉ LORS DE LA PRATIQUE D'ACTIVITÉ NAUTIQUE OU DE BAINNADE ?

Certaines cyanobactéries peuvent produire des toxines : les cyanotoxines. Lors de la destruction de la cellule, naturelle ou par algicide, les toxines vont être libérées dans l'eau et ainsi présenter un risque.

Il existe 3 groupes de cyanotoxines :

- Hépatotoxines : elles sont impliquées dans de nombreux cas d'intoxications humaines et animales : vomissements, diarrhée.... Les plus connues sont les microcystines.
- Neurotoxines : ce sont des toxines alcaloïdes pouvant entraîner des effets néfastes pour le système nerveux.
- Dermatotoxines : elles provoquent des irritations de la peau.

Lors de baignades ou d'activités nautiques, les cyanobactéries en contact avec la peau peuvent provoquer des conjonctivites, des irritations de la gorge et des oreilles, des maux de tête, des diarrhées, de la fatigue et des vertiges.

RECHERCHE DES CYANOBACTÉRIES ET GESTION DES RISQUES SANITAIRES LORS DE LA PROLIFÉRATION DES BACTÉRIES.

Une surveillance journalière de la présence d'écume ou de mousse caractéristique doit être effectuée par le responsable de la baignade.

Pour la saison 2021, un suivi des cyanobactéries planctoniques (en plan d'eau) a été réalisé sur les sites de baignades pour lesquels il a été mis en évidence, dans le profil de baignade, une possibilité de développement de ces micro-algues ou lors de la présence d'écumes ou de mousse.

La gestion du risque sanitaire s'appuie sur un avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) de 2006 et sur une note de la Direction Générale de la Santé de 2015.

Trois seuils de gestion y sont précisés :

- Information du public au-delà de 20 000 cellules /ml.
- Interdiction de la baignade et de la consommation des produits de la pêche au-delà de 100 000 cellules /ml.
- Interdiction de la baignade, de la consommation des produits de la pêche et des activités nautiques lorsque la somme des dérivés de microcystines dépasse les 13 µg/l ou lors d'une présence d'écumes ou de mousse caractéristiques.

Un suivi des cyanobactéries benthiques (en rivière) a également été mis en œuvre dans certains départements (rivière du Tarn) via un protocole local.

A partir de la saison 2022, la gestion du risque sanitaire s'appuie sur une instruction de la Direction Générale de la Santé de 2021.

Deux seuils de gestion y sont précisés en fonction du mode de vie des cyanobactéries.

Pour les planctoniques (cyanobactéries qui surviennent principalement dans les eaux stagnantes) :

- Information du public lorsque la somme des biovolumes dépasse 1 mm³/l
- Interdiction de la baignade, restriction des activités nautiques et



recommandation de la non consommation de poissons en cas de dépassement d'un seuil des toxines recherchées :

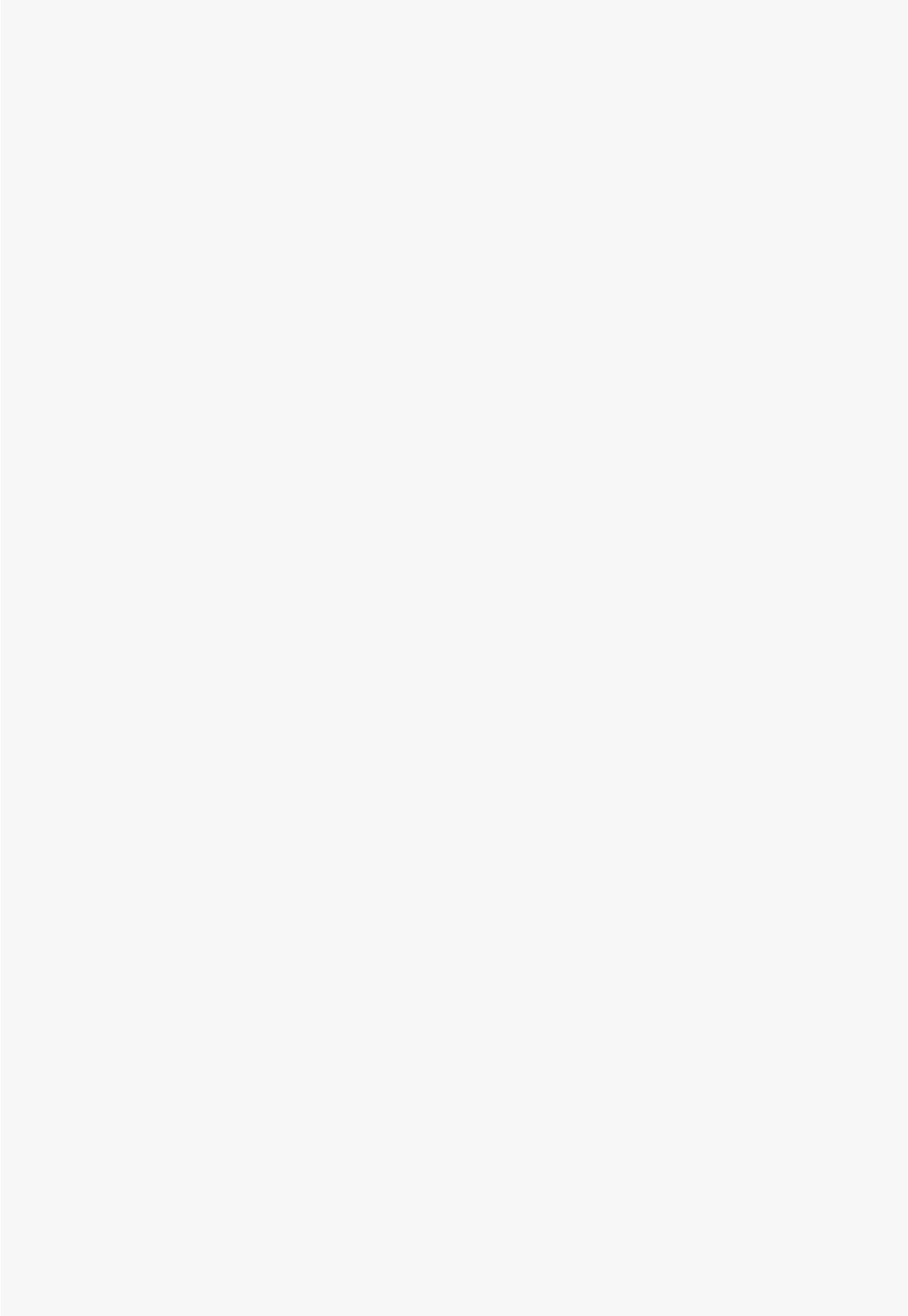
Toxines	Microcystine	Cylindrospermopsine	Anatoxine	Saxitoxine
Seuil (en µg/l)	0,3	42	Détection	30

Pour les benthiques (cyanobactéries qui surviennent le plus souvent dans les eaux courantes peu profondes) :

- Information du public dès présence de biofilms ou de floc.
- Adaptation de la zone de baignade ou interdiction de la baignade, et recommandation de la non consommation de poissons lorsque l'anatoxine est détectée.

Un appel à la vigilance sera affiché sur les sites concernés







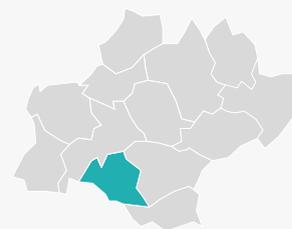
Synthèses par département



III / LES BAIGNADES EN DÉPARTEMENT

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'Ariège est un département de montagne disposant de 7 sites de baignade en eau douce déclarés et aménagés. Les baignades de l'Ariège bénéficient d'une eau d'excellente qualité.



Le programme de contrôle des baignades naturelles en eau douce pour 2021 a donc concerné 7 sites représentant 35 prélèvements. A l'issue de la saison, les 7 baignades sont classées en « excellente qualité » et donc conformes à la Directive Européenne.

Il est à noter que ces bons résultats s'inscrivent dans la durée.

La surveillance des cyanobactéries (14 prélèvements) pour l'ensemble des sites n'a pas mis en évidence des développements importants de cyanobactéries.

L'ensemble des sites de baignade du département disposent d'un profil de baignade.

Il est à noter également la présence d'un site de baignade artificielle au camping de la Besse à Camon. Ce site a présenté en 2021 une eau de bonne qualité.



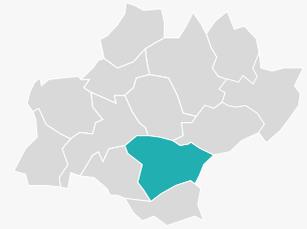
DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

Bilan de la saison balnéaire

Classement 2021	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Nouvelle baignade
Nombre de zones de baignade	6	0	0	0	1



DÉPARTEMENT DE L'AUDE



Dans le département de l'Aude, l'année 2021 a été satisfaisante en ce qui concerne la qualité des eaux de baignade : les 29 sites de baignades en eau de mer ont été classés en « excellente qualité », toutes les baignades en mer sont conformes à la Directive Européenne.

Ce classement en excellente qualité est lié, aux conditions climatiques très favorables durant l'été (absence de pluviométrie, de ruissellement et de contamination des zones de baignades).

Les profils de baignade en eau de mer, sont quasiment achevés, sur toutes les zones du littoral audois. Un seul dossier est à ce jour en cours de régularisation, il s'agit de la Plage des Coussoules sur la commune de LEUCATE-LA FRANQUI.

Sur les 11 sites de baignades en eau douce, 9 baignades ont été classées en « excellente qualité », 1 baignade en « bonne qualité » et 1 « nouvelle baignade » a été déclarée cette année.

Concernant les baignades en eau douce, presque toutes les communes disposent d'un profil de vulnérabilité des eaux de baignades. La commune de RIBAUTE a lancé la procédure d'élaboration du profil afin de régulariser au plus vite la situation.

Il est essentiel que les gestionnaires des sites de baignades assurent une bonne information des baigneurs grâce à l'affichage systématique des résultats d'analyse du contrôle sanitaire et des fiches de synthèse des profils.

EAU DE MER

Le programme de contrôle des baignades en eau de mer pour 2021 a concerné *29 sites représentant 391 prélèvements.*

A l'issue de la saison 2021, 29 baignades en eau de mer, soit 100 %, sont classées en « **Excellente qualité** ».

EAU DOUCE

Dans le département de l'Aude, le programme de contrôle des baignades en eau douce pour 2021 a concerné *11 sites représentant 61 prélèvements.*

A l'issue de la saison estivale 2021 :

- 9 baignades en eau douce, sont classées en « Excellente qualité » ;
- 1 baignade apparaît en « Bonne qualité », il s'agit du Lac de la Cavayère à CARCASSONNE ;
- 1 « nouvelle baignade » a été déclarée cette année ;

Dans la continuité de la crise sanitaire, les gestionnaires des sites ont tout mis en œuvre pour assurer la sécurité sanitaire des baigneurs, en respectant l'ensemble des consignes gouvernementales édictées en 2020.



DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Bilan de la saison balnéaire 2021 - Baignade en mer

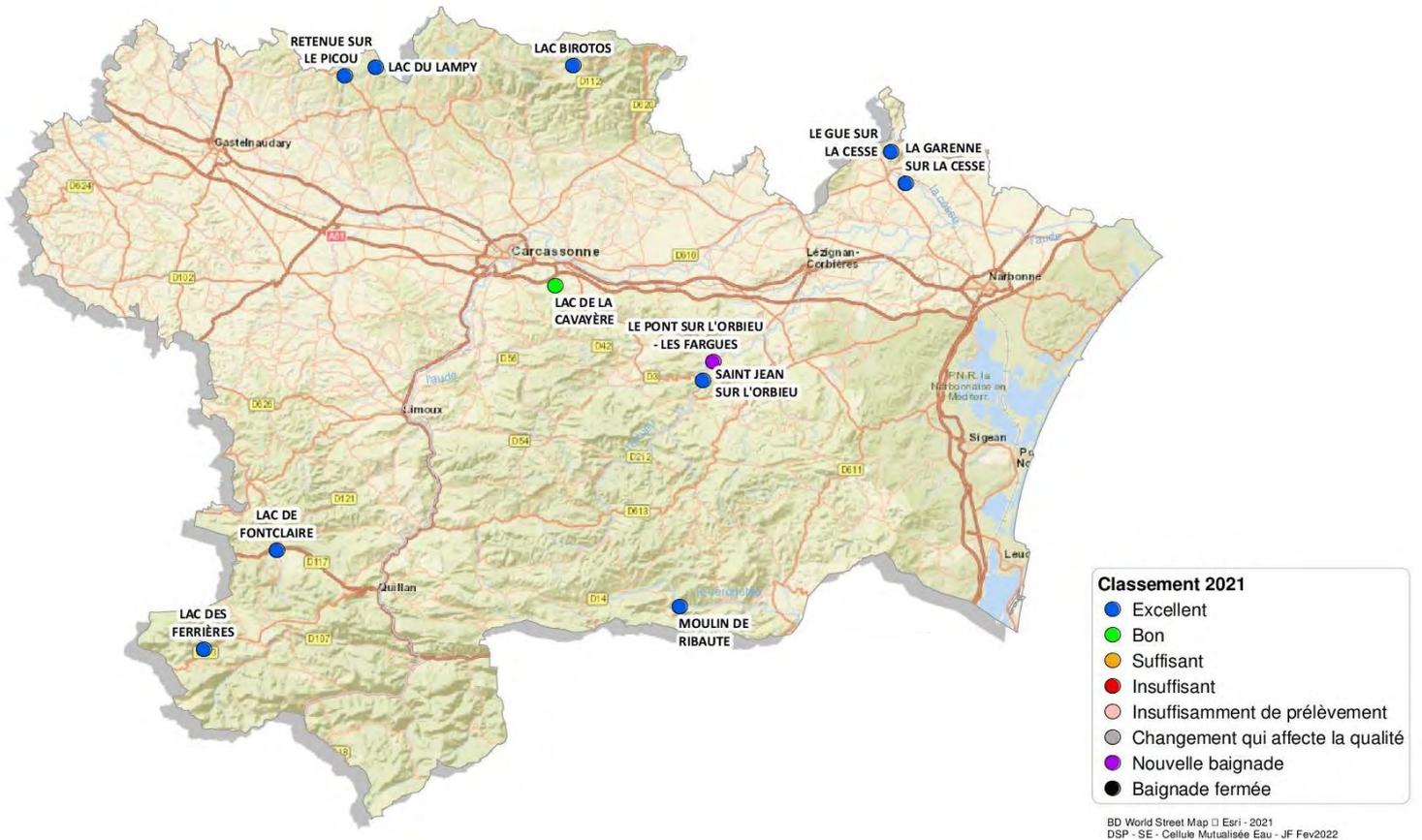
Classement 2021	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	29	0	0	0



DÉPARTEMENT DE L'AUDE

*Bilan de la saison balnéaire 2021 -
Baignade en eau douce*

Classement 2021	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Nouvelle Baignade
Nombre de zones de baignade	9	1	0	0	1





DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

Le département de l'Aveyron dispose de 53 sites de baignades déclarés, 85 % des baignades possèdent une eau de bonne ou excellente qualité.

Pour le département de l'Aveyron, le programme de contrôle des baignades de 2021 a concerné 53 sites, représentant 265 prélèvements pour analyse.

Au cours de la saison 2021, deux sites de baignade ont fait l'objet d'une fermeture temporaire en raison d'une dégradation ponctuelle de la qualité de l'eau (Saint Izair et la Roque sainte Marguerite). Un recontrôle de l'eau 72 h après l'identification de la non-conformité a permis la réouverture des sites. Une fuite sur la station d'épuration de la ville de Millau a aussi été à l'origine d'une pollution du Tarn, la baignade a été fermée immédiatement et des contrôles de qualité d'eau ont été effectués. Dès le retour à la normale de la situation les baignades ont pu être ré-ouvertes au public. En 2021, 85 % des baignades étaient de qualité Excellente ou Bonne, 6 % sont de qualité Suffisante et 1% Insuffisante. 8% des baignades sont nouvelles (moins de 4 ans) et n'ont pu être classées.

CYANOBACTERIES

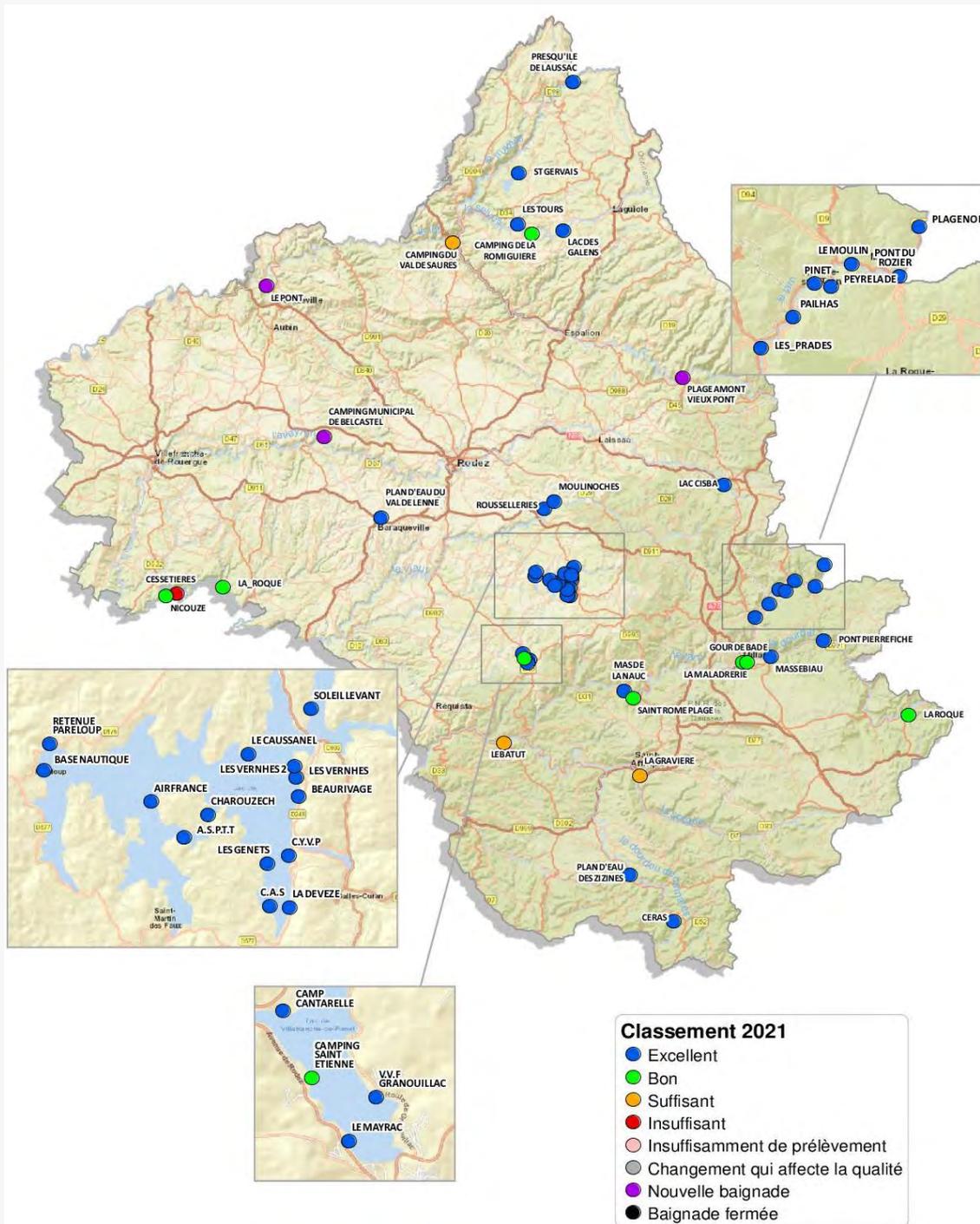
Sur les lacs une recherche de cyanobactéries planctoniques est effectuée mensuellement. Ce suivi a mis en évidence un léger développement d'algues récurrent sur quelques plans d'eau nécessitant de maintenir la vigilance.

Le suivi des cyanobactéries benthiques est spécifiquement effectué sur le Tarn et la Dourbie, le niveau 3 du protocole de gestion et d'alerte (vigilance renforcée) a été déclenché à partir du 2 juillet suite à la présence de quelques flocons et de biofilms noirs de cyanobactéries en cours de décrochage sur plusieurs sites de baignade. Une surveillance visuelle par les techniciens de rivière du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn Amont (SMBVA) sur chacun des sites concernés a été effectuée de manière hebdomadaire jusqu'à la fin de la saison balnéaire. L'information du public a été renforcée par un moyen d'affichage sur l'ensemble des sites de baignade (affiches mises à disposition par le Syndicat Mixte en début de chaque saison).

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

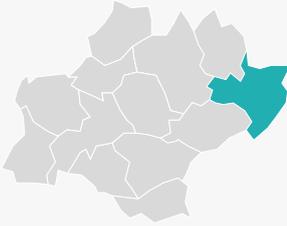
Bilan de la saison balnéaire 2021

Classement 2021	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Nouvelle baignade
Nombre de zones de baignade	37	8	3	1	3





DÉPARTEMENT DU GARD



Sur les 12 Kilomètres de littoral situés sur la commune du Grau du Roi, l'ensemble des sites bénéficient d'une eau d'excellente qualité.

Le département dispose d'un nombre important de baignades en rivière dont 93% sont de bonne ou d'excellente qualité.

EAU DE MER

Le Gard possède environ 12 kilomètres de plages littorales, toutes situées sur la commune du Grau-du-Roi. Le programme de contrôle des baignades en eau de mer a concerné en 2021 les 6 sites de cette commune, représentant 84 prélèvements. Les 6 sites de baignade restent classés en « excellente qualité » depuis 2015.

EAU DOUCE

Le département du Gard compte un nombre important de rivières propices à la baignade : 77 sites ont été contrôlés par l'ARS (493 prélèvements). A l'issue de la saison 2021 (analyses 2018 à 2021), une plus grande proportion de sites de baignade sont classés en « excellente qualité » (+5 sites). Ainsi, 72% des sites de baignade en rivière sont de qualité excellente et 93 % de ces sites sont de qualité bonne ou excellente.

A l'issue de la saison 2021, 3 sites sont classés en qualité « insuffisante » : l'« Aire de loisirs » à Aumessas (l'Albagne), « le Gouffre Mourier » à Lasalle (la Salindrenque), et « la baignade des Plantiers » aux Plantiers (la Borgne). Un tel classement entraîne une interdiction de baignade pour les saisons suivantes, sauf si des mesures de réduction ou suppression des sources de pollutions existantes sont réalisées et si le profil de vulnérabilité des eaux de baignade est établi et mis à jour.

Le classement en « qualité suffisante » (qualité dégradée mais conforme) ne concerne plus que 2 sites :

- « le plan d'eau d'Aulas » à Aulas (le Coudoulous), auparavant de « qualité insuffisante » : la baignade pourra être autorisée de nouveau, même si la vigilance doit rester de mise en l'absence d'identification claire de sources de pollutions.
- « le rocher des fées » à St André de Valborgne (le Gardon de St Jean) qui échappe de peu au classement « insuffisant » non-conforme : des investigations sont prévues pour pouvoir retrouver une qualité d'eau « bonne » voire « excellente », comme cela a été le cas depuis 2013.

Au cours de la saison 2021, seule la « baignade des Plantiers » (commune des Plantiers) a dû faire l'objet d'une interdiction temporaire (du 6 au 11 août), suite à une non-conformité microbiologique. Concernant les mesures d'interdiction préventives (en cas d'orages ou de pollution constatée), il faut souligner l'implication des communes d'Alès, Mialet, Saint Ambroix et Saumane.

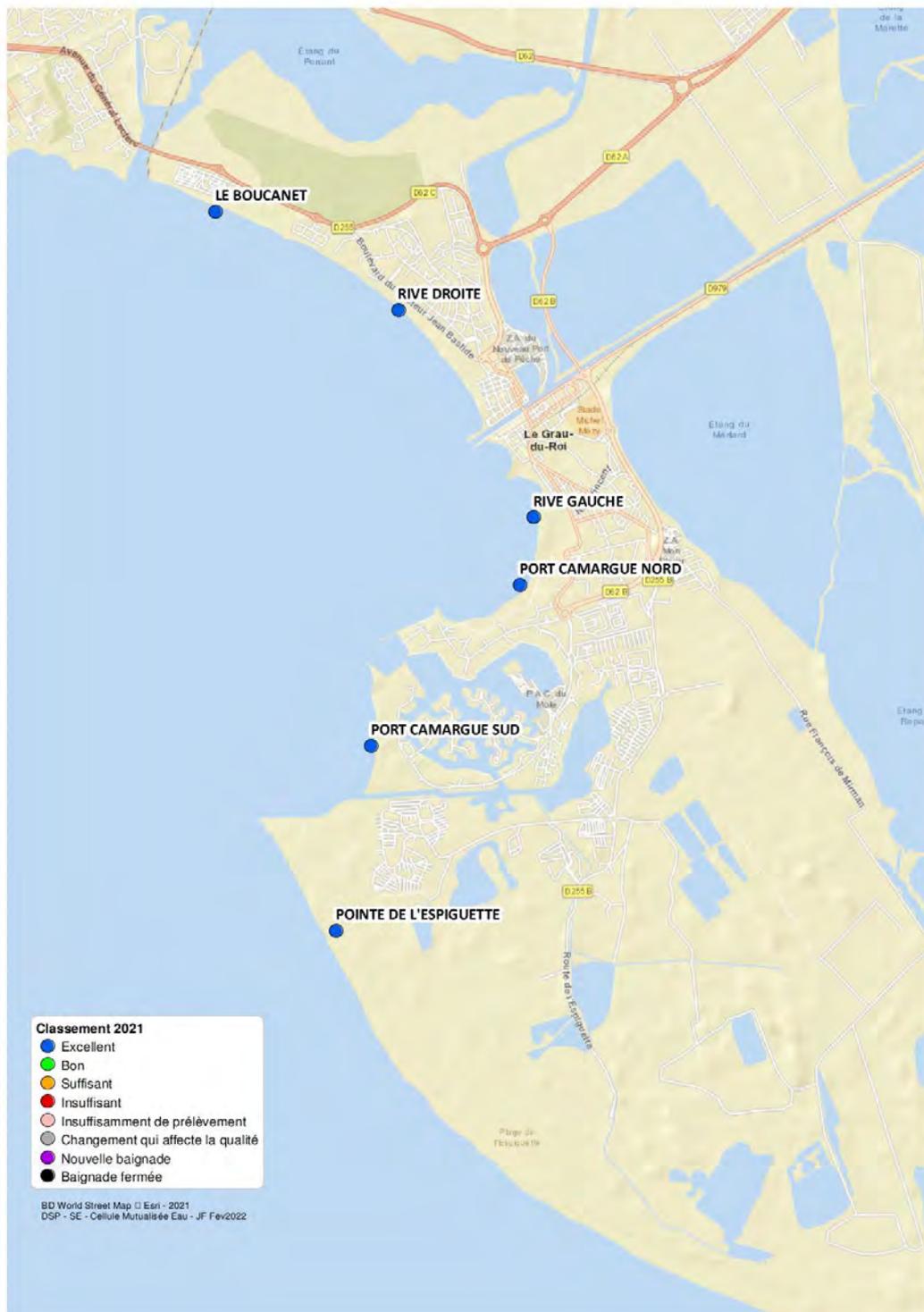
Par ailleurs, 5 nouveaux sites ont été officialisés en 2021 après un suivi de plusieurs années et la fourniture d'un « profil baignade » :

- Sur le bassin versant de la Cèze : à Peyremale (Le Grand Tournant – Luech), Goudargues (Mas de Rome – Cèze) et Bagnols sur Cèze (la Coquille et le Parc Rimbaud – Cèze)
- à Lasalle (La Salendrinque - Salindrenque)

DÉPARTEMENT DU GARD

Bilan de la saison balnéaire 2021 - Baignade en mer

Classement 2021	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	6	0	0	0

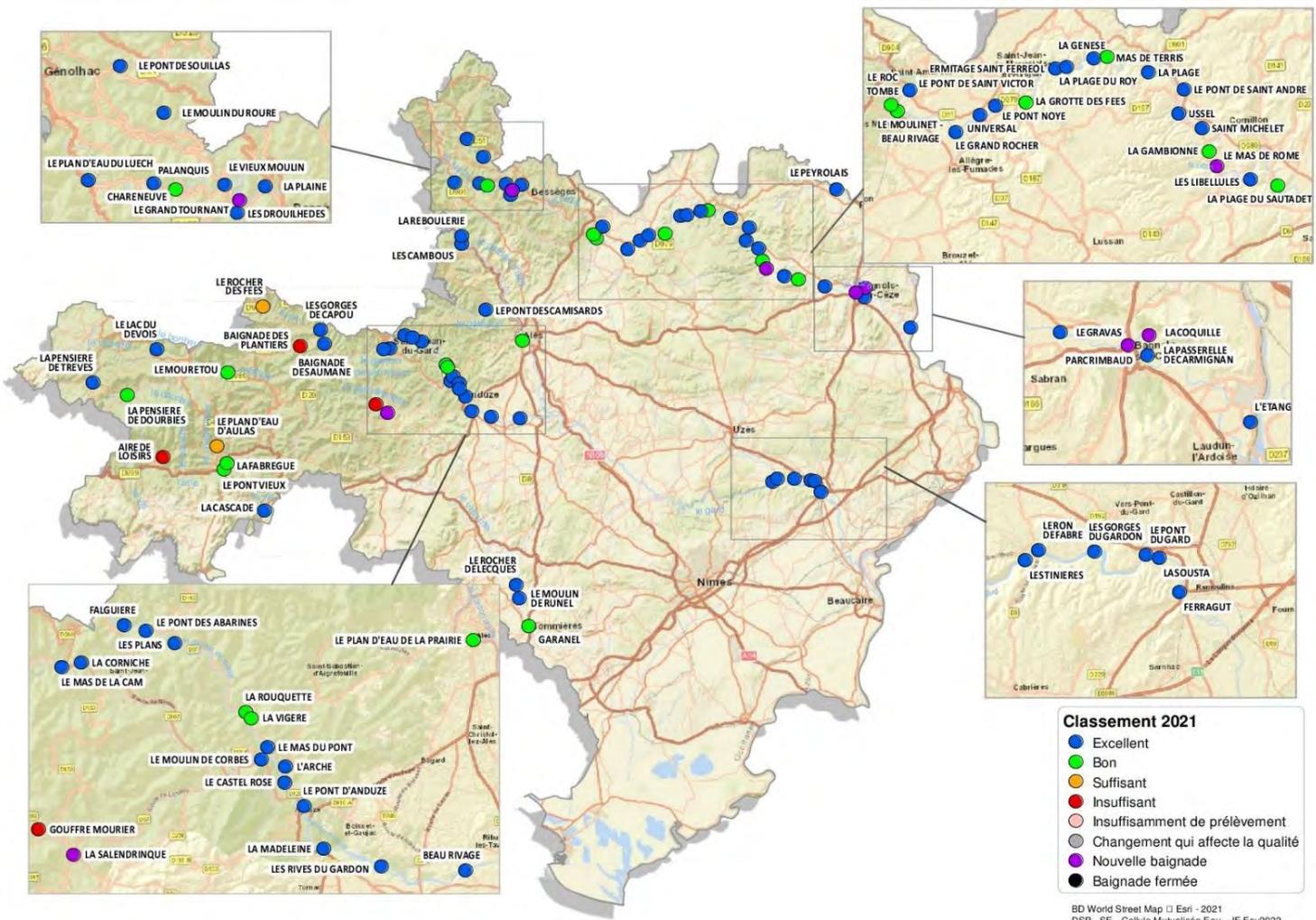




DÉPARTEMENT DU GARD

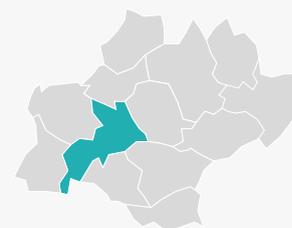
*Bilan de la saison balnéaire 2021 –
Baignade en eau douce*

Classement 2021	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Nouvelle baignade
Nombre de zones de baignade	52	15	2	3	5



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Tous les sites proposant une activité de baignade en 2021, soit 9 en plan d'eau et 1 en rivière (le Tarn) sont aménagés, surveillés et présentent un profil de baignade (celui du lac de Sesquières est en phase de finalisation).



62 prélèvements ont été réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire : 42 peuvent être qualifiés de « bons », 20 de « moyens » et aucun de « mauvais ».

Les sites maintiennent leur classement antérieur selon la Directive 2006/7/CE (années 2018 à 2021), à savoir : 9 baignades sont classées en excellente qualité et une en bonne qualité.

La surveillance des cyanobactéries (37 prélèvements) a confirmé le bruit de fond observé en 2020 sur la majorité des sites de baignade. Cependant, des teneurs élevées en cyanobactéries ont été relevées sur les sites de la Ramée et de Sesquières ayant nécessité une surveillance accrue :

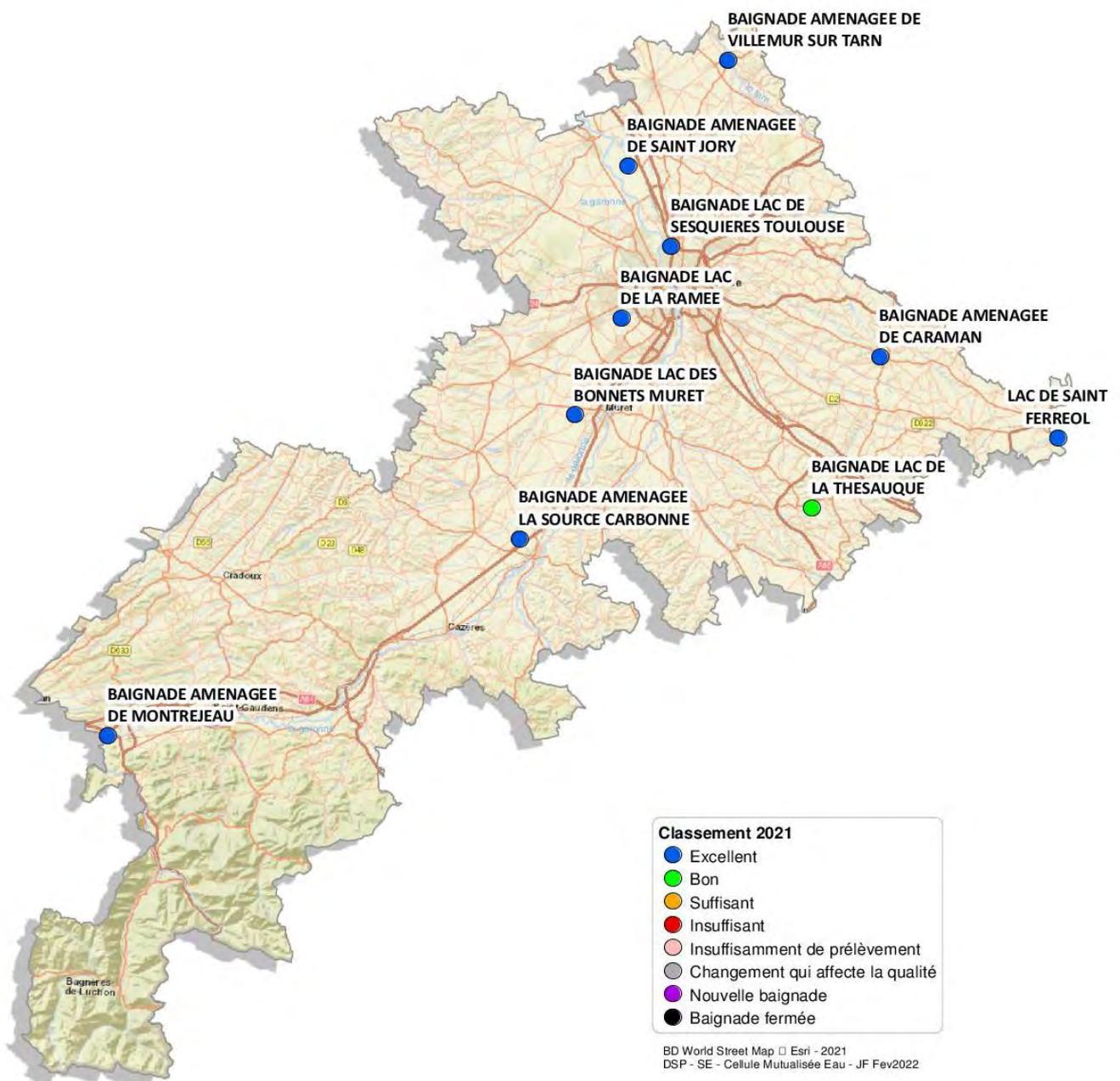
- Sur le plan d'eau de Sesquières, le seuil de vigilance fixé à 20 000 cellules/ml a été dépassé sans pour autant excéder le seuil d'alerte de 100 000 cellules/ml, ce qui n'a pas conduit à la mise en œuvre de restrictions d'activités ;
- Sur le site de la Ramée, le seuil d'alerte a été dépassé entraînant entre autre une suspension temporaire de l'activité de baignade. Cet épisode s'est traduit par une prolifération massive de cyanobactéries visible à l'œil nu à la surface du lac.



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Bilan de la saison balnéaire

Classement 2021	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	9	1	0	0



DÉPARTEMENT DU GERS

Le département du Gers se caractérise par plusieurs sites de baignade en lac.



..

En 2021, un nouveau site de baignade a fait son apparition au lac de l'UBY sur la commune de Cazaubon et, un site temporairement fermé en 2020 a pu à nouveau accueillir le public au lac de Saint-Cricq à Thoux.

Par ailleurs le lac de Lupiac n'a pas souhaité ouvrir suite à une difficulté de recrutement de surveillant de baignade liée à la crise sanitaire

Le programme de contrôle des baignades naturelles en eau douce pour 2021 a donc concerné 9 sites représentant 58 prélèvements. A l'issue de la saison, 8 baignades sont classées en « excellente qualité » et 1 en « bonne qualité ».

Aucun des 58 prélèvements réalisés n'a présenté de mauvais résultats à savoir une concentration en *Escherichia coli* ou en Entérocoques intestinaux respectivement supérieure à 1800 et 660 UFC/100 ml.

Toutes les baignades du département disposent d'un profil de vulnérabilité des eaux de baignade.

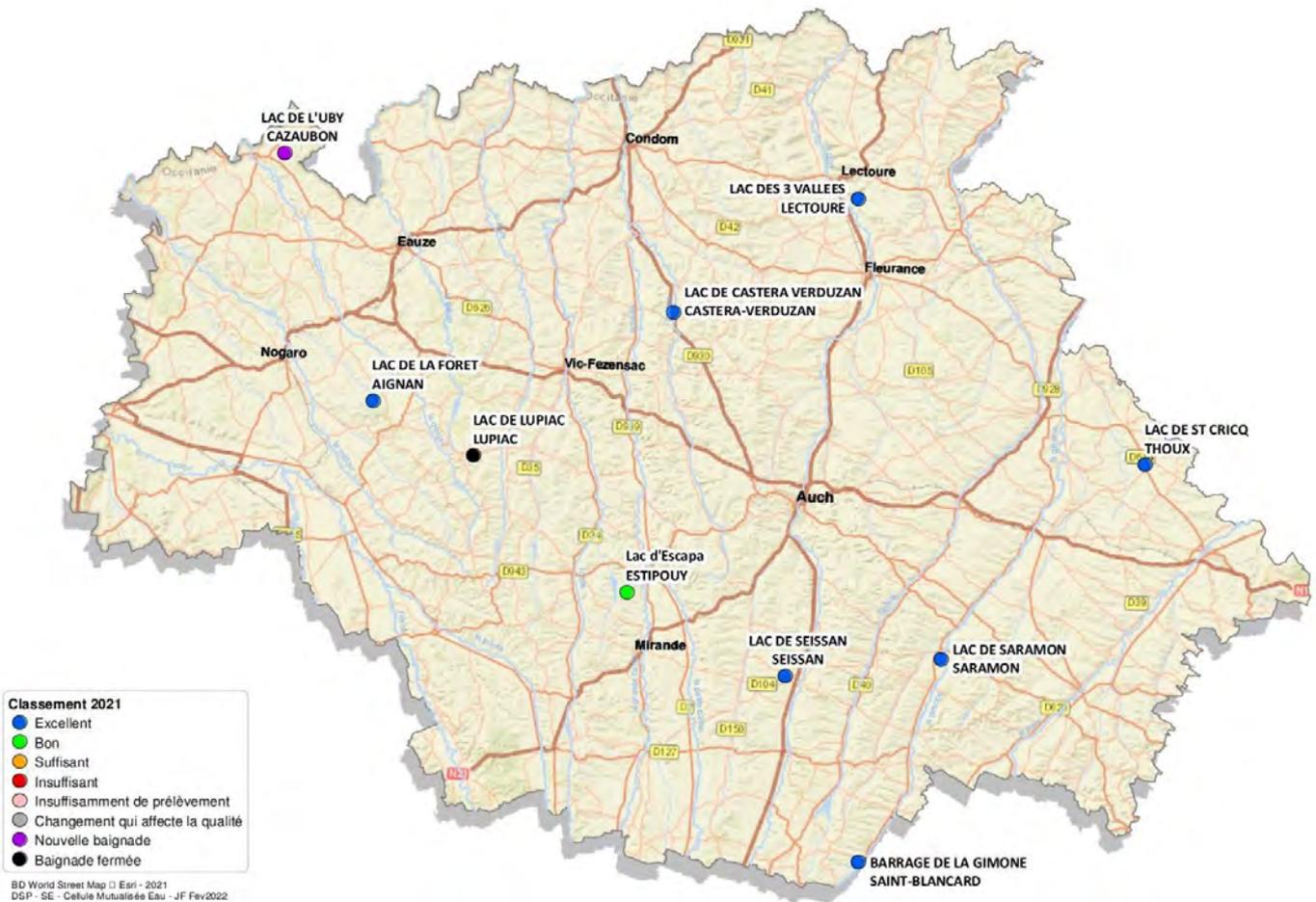
De manière générale, la qualité des eaux de baignade naturelle du département est très satisfaisante.



DÉPARTEMENT DU GERS

Bilan de la saison balnéaire

Classement 2021	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Nouvelle Baignade	Baignade fermée
Nombre de zones de baignade	7	1	0	0	1	1



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

L'Hérault est le département de notre région qui dispose du plus grand nombre de baignades. Globalement la qualité des eaux est bonne à très bonne, à l'exception de quelques contaminations ponctuelles.



EAU DE MER

La qualité des baignades en mer en 2021 est très satisfaisante. A l'issue de la saison 2021, 68 baignades en eau de mer, soit 100%, sont classées en « excellente qualité ».

Le programme de contrôle des baignades en eau de mer pour 2021 a représenté 665 prélèvements pour ces 68 sites.

Ainsi, 100% des baignades en eau de mer sont conformes à la Directive Européenne.

Des alertes sanitaires ponctuelles ont été relevées dans le cadre du contrôle sanitaire en 2021. Trois baignades ont été concernées.

Pour chaque contamination, la collectivité applique, en lien avec l'ARS, le plan de gestion défini par le profil de baignade qui peut conduire à une interdiction ponctuelle de la baignade.

Les baignades concernées sont les suivantes :

La Grande Motte – Plage du Couchant

Une contamination a été mise en évidence lors du prélèvement du 22 juillet 2021, le profil de vulnérabilité de la plage du Couchant identifie comme seule source de contamination potentielle, un risque faible lié à la promenade de chiens. En l'absence d'autres causes identifiées lors de l'incident, cette contamination pourrait donc être attribuée aux déjections de chiens se promenant en bord de plage.

La Grande Motte – Saint Clair

Une contamination a été mise en évidence lors du prélèvement du 19 août 2021. Cette pollution pourrait être liée à la fréquentation particulièrement élevée du site de baignade le jour du prélèvement.

Sète – Plage de la Fontaine :

Une contamination a été mise en évidence lors du prélèvement du 03 septembre 2021. La contamination serait liée à des pluies le jour du prélèvement, entraînant un lessivage important des sols et donc des pollutions accumulées.

EAU DOUCE

La qualité des baignades en eau douce en 2021 peut être jugée comme satisfaisante. Sur la saison 2021, 97,5% des sites de baignades accessibles au public est conforme à la Directive Européenne. Sur le département de l'Hérault, 42 sites de baignades sont contrôlés, représentant 217 prélèvements sur la saison 2021.

Parmi ces 42 sites :

40 sites sont accessibles au public et ont été classés :

29 baignades en eau douce, soit 72,5% sont classées en « excellente qualité »,

8 (20%) en « bonne qualité »,

2 (5%) en « qualité suffisante »,

1 (2,5%) en « qualité insuffisante ».

2 sites sont fermés sur la commune de Cazilhac pour des raisons de sécurité (chute de pierres sur le parking d'accès aux sites de baignade ayant entraîné un accident mortel en 2018). Le contrôle sanitaire est poursuivi afin de conserver la représentativité de la qualité de l'eau sur ces points. Les résultats observés permettent de qualifier le classement de ces baignades :

Vis - Les Cascades : qualité excellente

Hérault – Les Forces : bonne qualité



A l'issue de la saison 2021, une baignade ouverte au public est classée en qualité insuffisante, il s'agit de la baignade « plan d'eau du Bouloc » située à Ceilhes et Rocozels. Elle devra être interdite au public jusqu'à ce que le profil de baignade soit mis à jour, et notamment les causes des contaminations et les mesures de gestion soient révisées.

Des alertes sanitaires ponctuelles ont également été relevées dans le cadre du contrôle sanitaire en 2021.

Toutes les contaminations ont été observées le 4 août vraisemblablement en lien avec un épisode pluvieux relativement intense. Six baignades ont été concernées :

- Agel : Cesse-le Boulidou
- Mons la Trivalle : Héric-les Gorges
- Colombières sur Orb : Arles-Gorges
- Ceilhes et Rocozels : Plan d'eau du village
- Celles : Lac du Salagou-Les Vailhes
- Liausson : Lac du Salagou-Ancienne route

Un recontrôle a été programmé le 6 août 2021 pour tous ces points de baignade. Les résultats reçus le 9 août 2021 ont démontré un retour à la normale pour chaque point sauf Ceilhes et Rocozels, qui a dû rester fermé à la baignade. Un nouveau recontrôle a donc été reprogrammé pour ce point et les résultats, reçus le 11 août 2021, ont permis la levée de l'interdiction.

Ainsi, sur la saison 2021, 97,5% des sites de baignades accessibles au public est conforme à la Directive Européenne.

Six points de baignade ont vu leur classement de fin de saison se dégrader en 2021, il s'agit de :
Le plan d'eau du Bouloc à Ceilhes et Rocozels qui a subi plusieurs contaminations depuis 4 ans ce qui entraîne son déclassement de qualité suffisante à qualité insuffisante,
Le point de Baignade « Laroque - Hérault-Le Village » passe d'une qualité bonne à suffisante,
Le point de Baignade « Agel – Cesse-Le Boulidou » passe d'une qualité excellente à suffisante,
3 baignades passent d'une qualité excellente à bonne :
Mons – Héric-Les Gorges
Saint Bauzille De Putois - Hérault-Le Vieux Moulin
Saint Jean De Bueges - La Bueges-Le Stade.

Deux points de baignade ont vu leur classement de fin de saison s'améliorer en 2021, il s'agit de :
Saint Guilhem Le Désert - Hérault-Moulin De Brunan» qui passe d'une qualité suffisante à bonne.
Cessenon Sur Orb - Orb-Reals qui passe d'une qualité bonne à excellente.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Bilan de la saison balnéaire 2021 - Baignade en mer

Classement 2021	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Nouvelle Baignade
Nombre de zones de baignade	65	0	0	0	3

SECTEUR EST





DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Bilan de la saison balnéaire 2021 - Baignade en mer

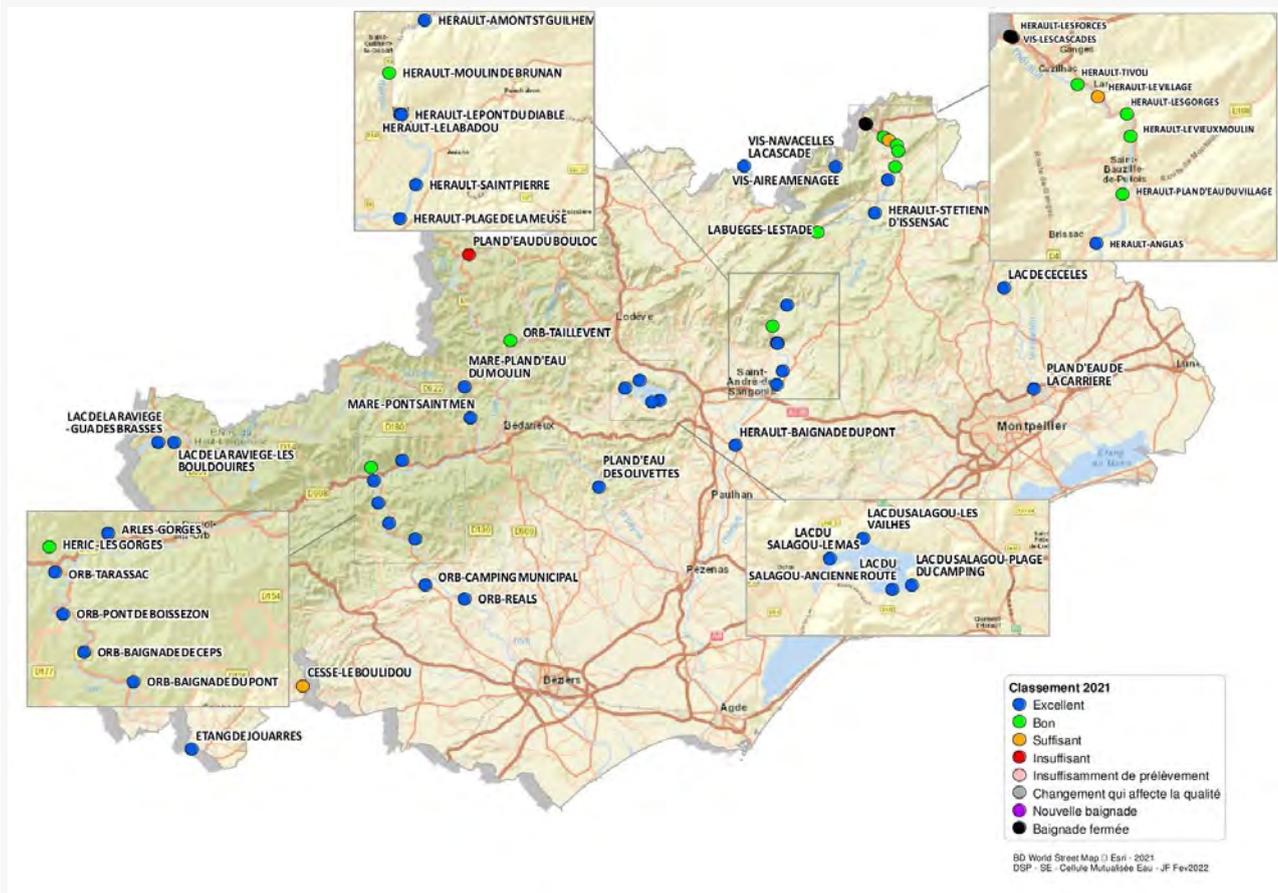
SECTEUR OUEST

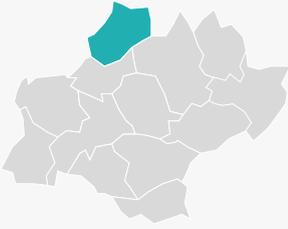


DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Bilan de la saison balnéaire 2021 -
Baignade en eau douce*

Classement 2021	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Baignade fermée
Nombre de zones de baignade	29	8	2	1	2





DÉPARTEMENT DU LOT

La qualité de l'eau des baignades dans le département du Lot est globalement de bonne qualité et stable par rapport aux années précédentes. 25 sites de baignade ont été recensés par les mairies en 2021.

VALLÉE DU LOT

Les sites aménagés et surveillés sont situés à Saint-Cirq-Lapopie, Luzech et Castelfranc. Seul le site de Douelle ne bénéficie pas d'une surveillance par du personnel qualifié.

La bonne qualité du site de Douelle se maintient, de même que l'excellente qualité des sites situés à Luzech et Puy l'Evêque. En revanche, le site de Castelfranc voit son classement légèrement se dégrader pour aboutir à une eau de bonne qualité. Le site de Saint-Cirq-Lapopie retrouve une eau de bonne qualité.

L'opération Cahors-plage a été délocalisée vers un lieu où la baignade n'était pas proposée aux usagers. Toutefois, la collectivité a souhaité maintenir le contrôle sanitaire sur le site historique au droit du pont Louis-Philippe. Le classement de la qualité de l'eau du site de Cahors-plage se confirme à l'issue de la saison 2021 : eau de qualité insuffisante pour la baignade.

VALLÉE DE LA DORDOGNE

Les sites de Vayrac et de Gluges à Montvalent sont classés en eau d'excellente qualité.

Trois nouveaux sites ont été recensés par les collectivités en 2021 : la plage du vieux chêne à Montvalent, la plage du port à Creysse et la Bourgnette à Meyraguet à Lacave. Leur classement sera établi à l'issue de la saison 2024. La qualification des prélèvements était « bon » ou « moyen » pour les prélèvements réalisés en 2021.

De nombreux usagers de la rivière se baignent spontanément à divers endroits tout au long du cours d'eau sans que ces sites fassent l'objet d'un recensement de la part des communes concernées. Dans le cadre de la politique territoriale orientée vers le tourisme, cet aspect mériterait d'être pris en compte et étudié pour sécuriser les pratiques existantes via un recensement par les communes plus en adéquation avec la réalité des pratiques.

VALLÉE DU CÉLÉ

Les 6 sites du Célé ne sont ni aménagés, ni surveillés. Tous les sites bénéficient d'une eau de qualité stable et sont classés en eau de bonne qualité.

PLANS D'EAU

Tous les plans d'eau du département qui proposent une activité de baignade sont aménagés et surveillés.

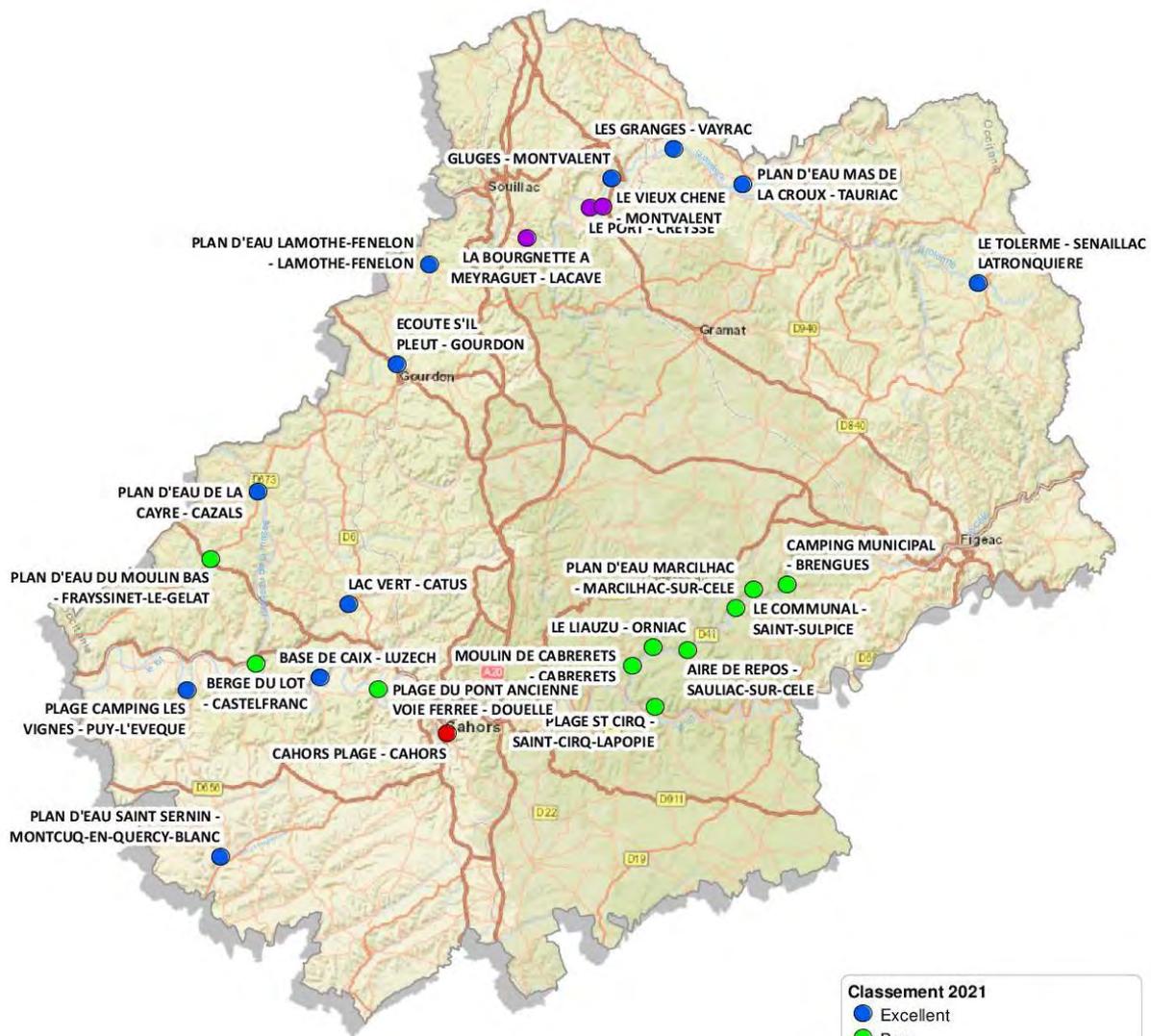
La qualité des plans d'eau de Cazals, Catus, Gourdon, Montcuq en Quercy Blanc, Sénailac-Latronquière, Lamothe-Fénelon et Tauriac est excellente.

Le plan d'eau de Frayssinet le Gélât voit son classement maintenu en eau de bonne qualité.

DÉPARTEMENT DU LOT

Bilan de la saison balnéaire 2021

Classement 2021	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Nouvelle baignade
Nombre de zone de baignade	11	10	0	1	3



BD World Street Map © Esri - 2021
 DSP - SE - Cellule Mutualisée Eau - JF Fev2022



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Globalement, la plupart des sites de baignade sont conformes à la directive Européenne avec 80% des sites de baignade lozériens de bonne ou excellente qualité. Sur certains sites il est toujours noté une prolifération importante de cyanobactéries favorisée par les conditions météorologiques.

A l'issue de la saison 2021, 22 sites de baignade (65%) sont classés en « excellente qualité », 5 sites (15%) en « bonne qualité », 1 sites (3%) en « qualité suffisante » et 5 sites (15%) en « qualité insuffisante ». Le site de Mende, ouvert en 2021, n'est pas classé car il s'agit d'une « nouvelle baignade ».

On déplore cette année le déclassement de deux sites de baignades en « qualité insuffisante » qui ne sont donc plus conformes à la directive européenne :

Le site de Vialas : le déclassement est dû à une très forte contamination bactériologique en 2018, et une présence d'entérocoques plus faible, mais continue, sur les saisons suivantes.
Le site de Sainte Croix Vallée Française : le déclassement est dû à une très forte contamination bactériologique en 2019, et une présence d'entérocoques plus faible, mais continue, sur les saisons suivantes.

Pour ces deux sites, un travail des collectivités doit être mené pour identifier et supprimer l'ensemble des sources de pollution, et renforcer leurs mesures de gestion afin d'éviter tout risque sanitaire pour les baigneurs lors de la saison à venir.

CONCERNANT LE SUIVI DES CYANOBACTÉRIES :

— Cyanobactéries planctoniques (baignades en plan d'eau)

Un suivi est réalisé depuis plusieurs années sur quatre plans d'eau : le Mas d'Armand sur la commune de Naussac, le lac du Moulinet sur la commune du Buisson, le lac de Ganivet sur la commune de Lachamp-Ribennes, et le lac de Villefort.

Sur les sites du lac du Moulinet, du lac de Ganivet et du lac de Naussac, les concentrations en cyanobactéries sont restées inférieures au seuil de vigilance de 20 000 cellules par millilitres.

Durant l'été 2021, seul le site du lac de Villefort a dépassé ce seuil de vigilance dès le 19 juillet tout en restant inférieur au seuil d'alerte de 100 000 cellules par ml. La concentration maximale a été mesurée le 2 août (65 355 cellules/ml) et le retour sous le seuil de vigilance a été observé dès le 16 août.

Pour en savoir plus consultez le chapitre cyanobactérie P 18

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

— Cyanobactéries benthiques (baignades en rivières)

Dans le contexte spécifique du suivi des cyanobactéries benthiques, le niveau 2 du protocole de gestion et d'alerte (Vigilance) a été déclenché à partir du 2 juillet suite à la mise en évidence de biofilms supérieurs à 3 millimètres et la présence de galets noirs sur plusieurs sites de baignade le long du Tarn. Une surveillance visuelle sur chacun des sites concernés a été effectuée de manière hebdomadaire jusqu'à la fin de la saison balnéaire.

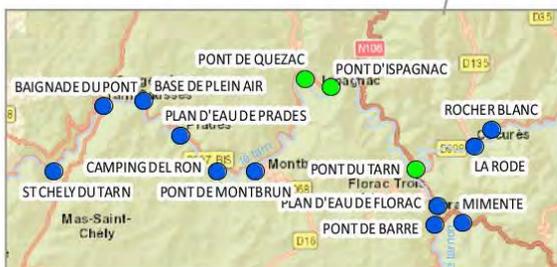
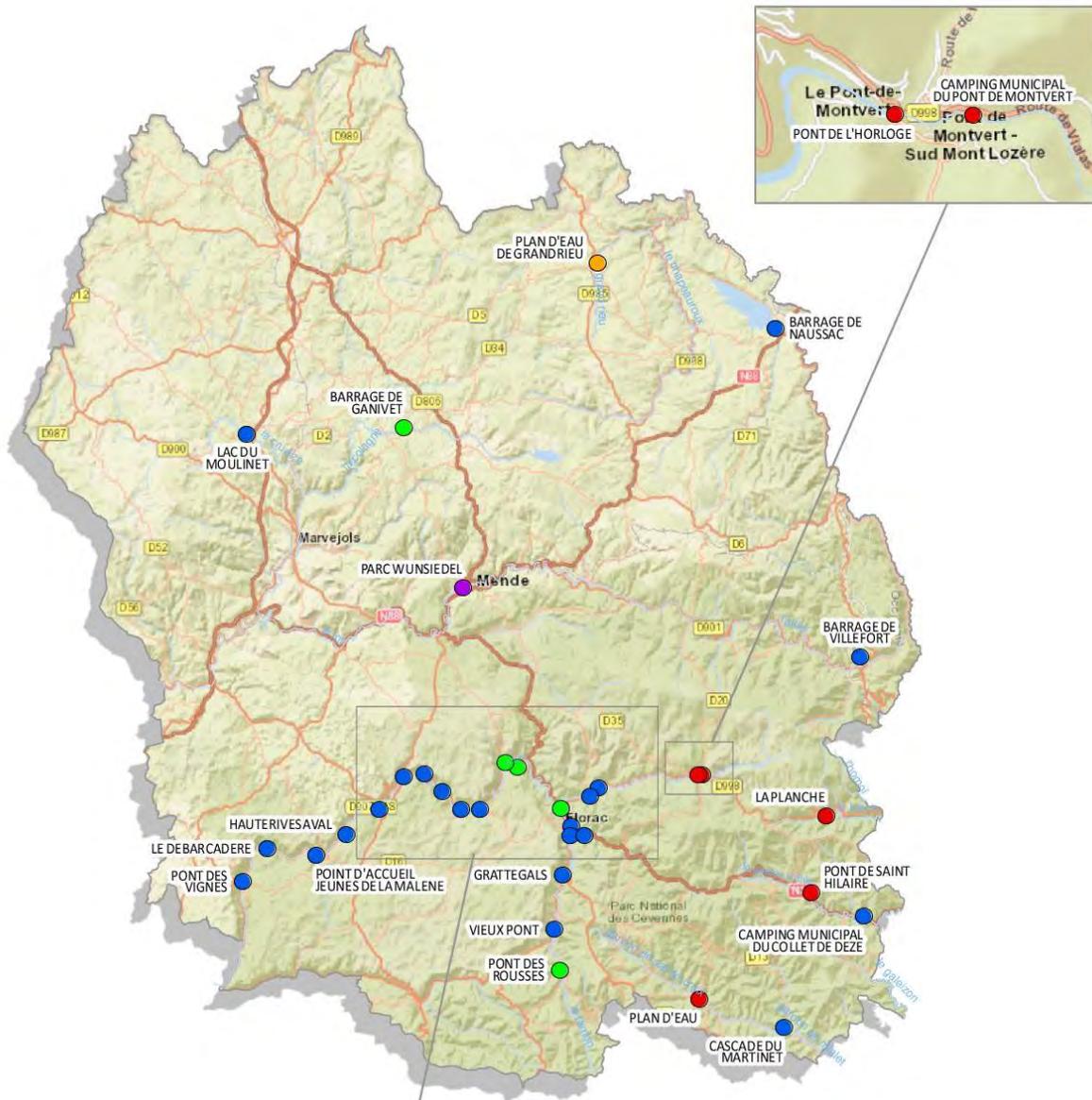
Le niveau 3 (vigilance renforcée) a été déclenché à partir du 9 juillet sur le secteur entre Sainte Enemie et Les Vignes suite à la présence de quelques flocs et de biofilms noirs de cyanobactéries en cours de décrochage. L'information du public a été renforcée par un moyen d'affichage (affiches mises à disposition par le Syndicat Mixte en début de chaque saison). Le niveau 3 a été étendu sur le secteur de Montbrun aux Vignes le 16 juillet et sur l'ensemble du linéaire du Tarn le 30 août.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Bilan de la saison balnéaire

Classement 2021	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Nouvelle Baignade
Nombre de zones de baignade	22	5	1	5	1



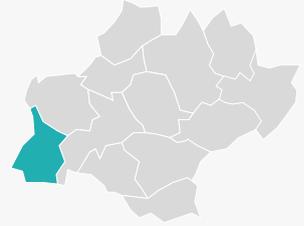
Classement 2021

- Excellent
- Bon
- Suffisant
- Insuffisant
- Insuffisamment de prélèvement
- Changement qui affecte la qualité
- Nouvelle baignade
- Baignade fermée

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

2 nouvelles baignades naturelles ont été déclarées en 2021.

Les Hautes-Pyrénées possèdent également des lieux où se pratiquent activement des activités de bain, régulièrement contrôlés.



Entre 2014 et 2020, la seule baignade du département, Lourdes plage, a fait l'objet d'une surveillance sanitaire. Ce site est fermé au public depuis 2 saisons.

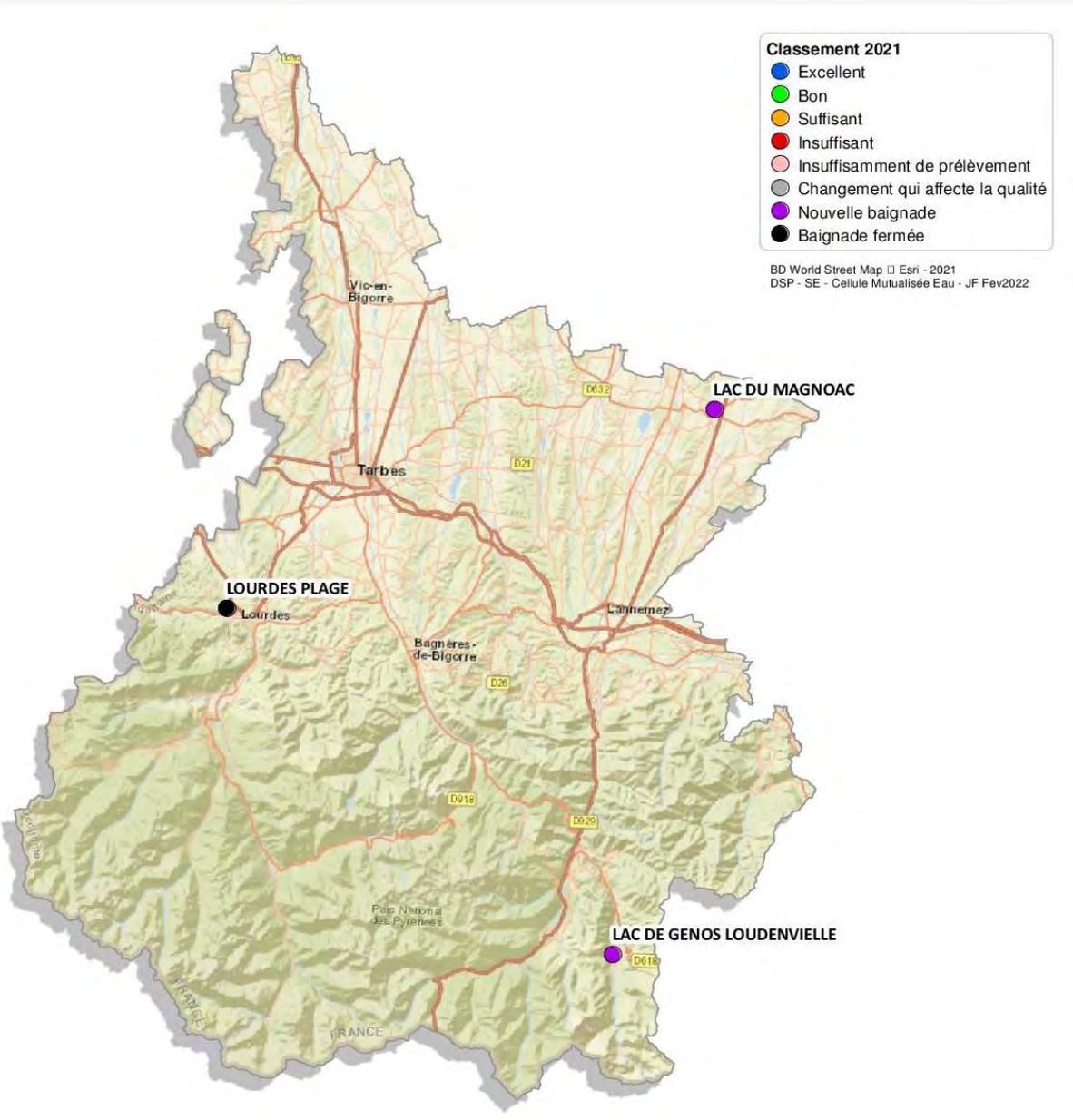
Les 2 nouvelles baignades déclarées en 2021 ne bénéficient pas encore d'un classement, elles font l'objet d'un contrôle sanitaire bimensuel pendant la saison estivale. Les résultats d'analyses obtenus à la suite de ces prélèvements, ont été qualifiés de « Bon » pour les 2 sites.

Les Hautes-Pyrénées possèdent également 2 sites de baignades artificielles qui font l'objet d'une surveillance sanitaire hebdomadaire : Les Ocybelles à Nestier et Le Lagon du camping Monlôo à Bagnères de Bigorre.

Le site des Ocybelles a connu un épisode de pollution bactériologique important qui a nécessité une fermeture du site quasi permanente à partir de mi-juillet et jusqu'à la fin de la saison. Le Lagon du camping du Monlôo a présenté dans l'ensemble une bonne qualité d'eau.



Classement 2021	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Nouvelle Baignade	Baignade fermée
Nombre de zones de baignade	0	0	0	0	2	1



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES



Le département bénéficie d'eaux de très bonne qualité. 98 % des eaux de mer sont classées en excellente qualité. On constate une légère dégradation du classement des baignades en eau douce.

Les résultats de la surveillance de la qualité des eaux de baignade dans les Pyrénées-Orientales en 2021 à partir de 978 prélèvements montrent un maintien d'une excellente qualité des eaux pour les baignades en mer. En effet, 50 des 51 sites recensés sont de qualité excellente, le 51ème étant classé en bonne qualité. Ces classements sont obtenus grâce à la rigueur de la gestion des systèmes d'assainissement par les collectivités et à la mise en place, des mesures de gestion préventive des pollutions prévues dans les profils de vulnérabilité. Cependant, on constate une augmentation des alertes sanitaires ponctuelles qui témoignent du besoin de maintenir un haut niveau de vigilance pour garantir la protection des baigneurs.

Il convient de rappeler que le site de la plage de la Crouste à Canet en Roussillon a été interdit à la baignade, par arrêté préfectoral, pour raison sanitaire en 1984. Depuis ce site reste interdit, mais il est suivi par des prélèvements en 2 points de part et d'autre de l'embouchure de la Têt. Les simulations de classement sur ces 2 points depuis 2019 montrent une qualité qui permettrait une levée de cette restriction sous réserve que la collectivité concernée établisse un profil de vulnérabilité.

En eau douce, 4 des 7 sites suivis se maintiennent en excellente qualité. On constate une dégradation du classement de la baignade de Pézilla de Conflent de qualité excellente à bonne ; la diminution du débit de la Désix et l'augmentation de la fréquentation de cette baignade peuvent expliquer la légère dégradation de la qualité des eaux ces dernières années sur ce site qui n'a pas fait l'objet d'un profil de vulnérabilité. La baignade de St Jean Pla de Corts reste en bonne qualité et celle de Espira de Conflent en qualité suffisante.

Mis en place depuis 2018, le suivi mensuel des cyanobactéries sur l'ensemble des plans d'eau de baignade a montré en 2021, sur le site de la baignade de St Jean Pla de Corts, qu'on atteignait le premier niveau de vigilance qui requiert l'information des baigneurs et un suivi renforcé. Ce dernier n'a pas mis en évidence de risque sanitaire considérant l'absence de toxines. Sur les autres sites on a relevé une absence de risque cyanobactéries.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Bilan de la saison balnéaire 2021 - Baignade en mer

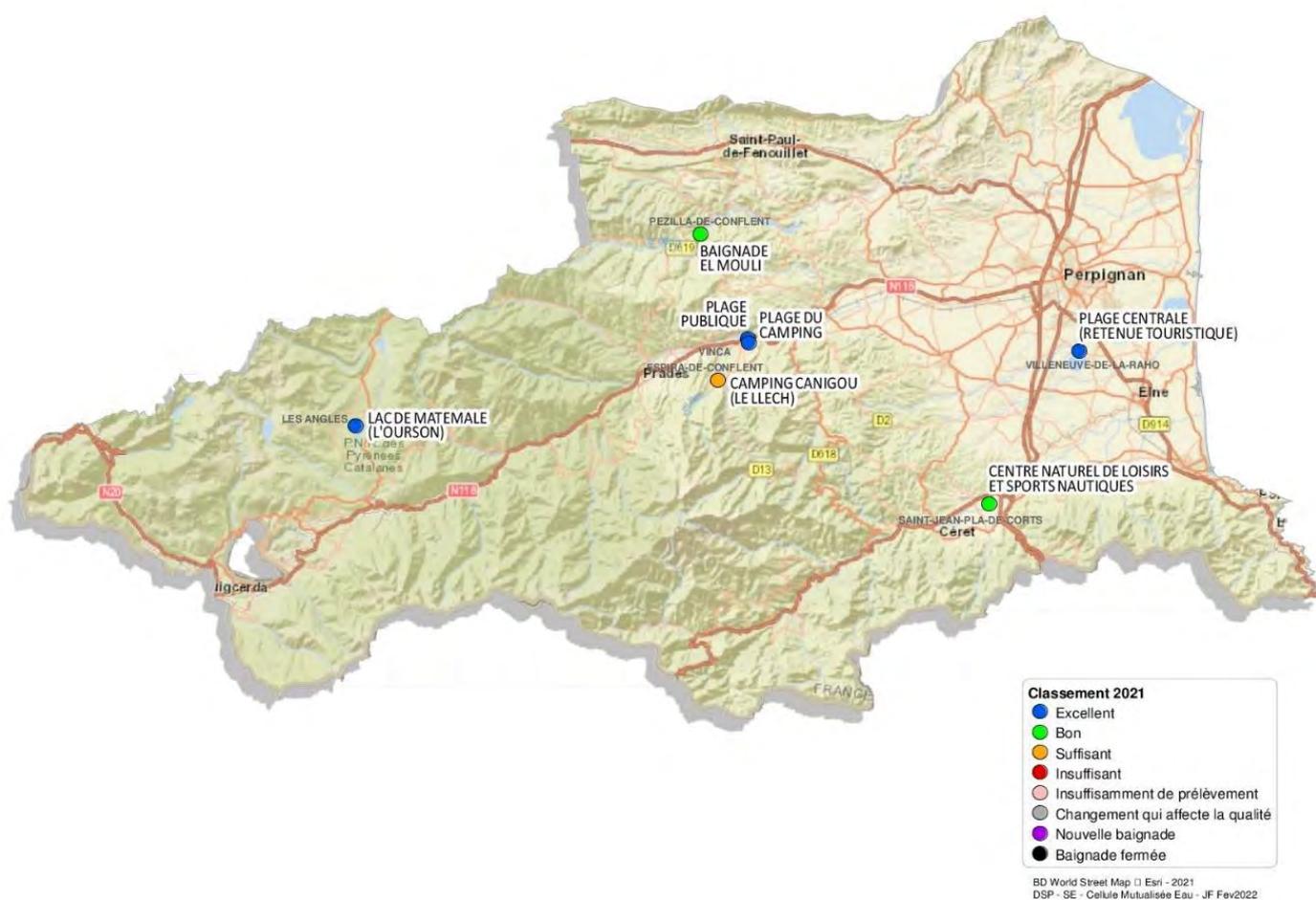
Classement 2021	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	50	1	0	0



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

*Bilan de la saison balnéaire 2021 –
Baignade en eau douce*

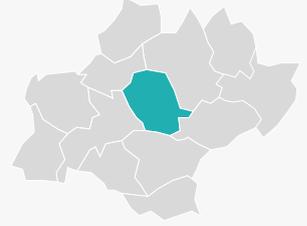
Classement 2021	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	4	2	1	0





DÉPARTEMENT DU TARN

L'ensemble des sites de baignade classés du département dispose d'une eau d'excellente qualité à l'exception d'un site dont l'eau est classée en qualité « bonne ».



Pour la saison 2021, 12 sites de baignade concernant 12 communes sont recensés dans le département du Tarn.

1/3 se pratiquent en rivière (Le Tarn et le Viaur) et 2/3 sur des plans d'eau.

Globalement, la qualité des eaux de baignade dans le département du Tarn est excellente aussi bien en rivière qu'en lac.

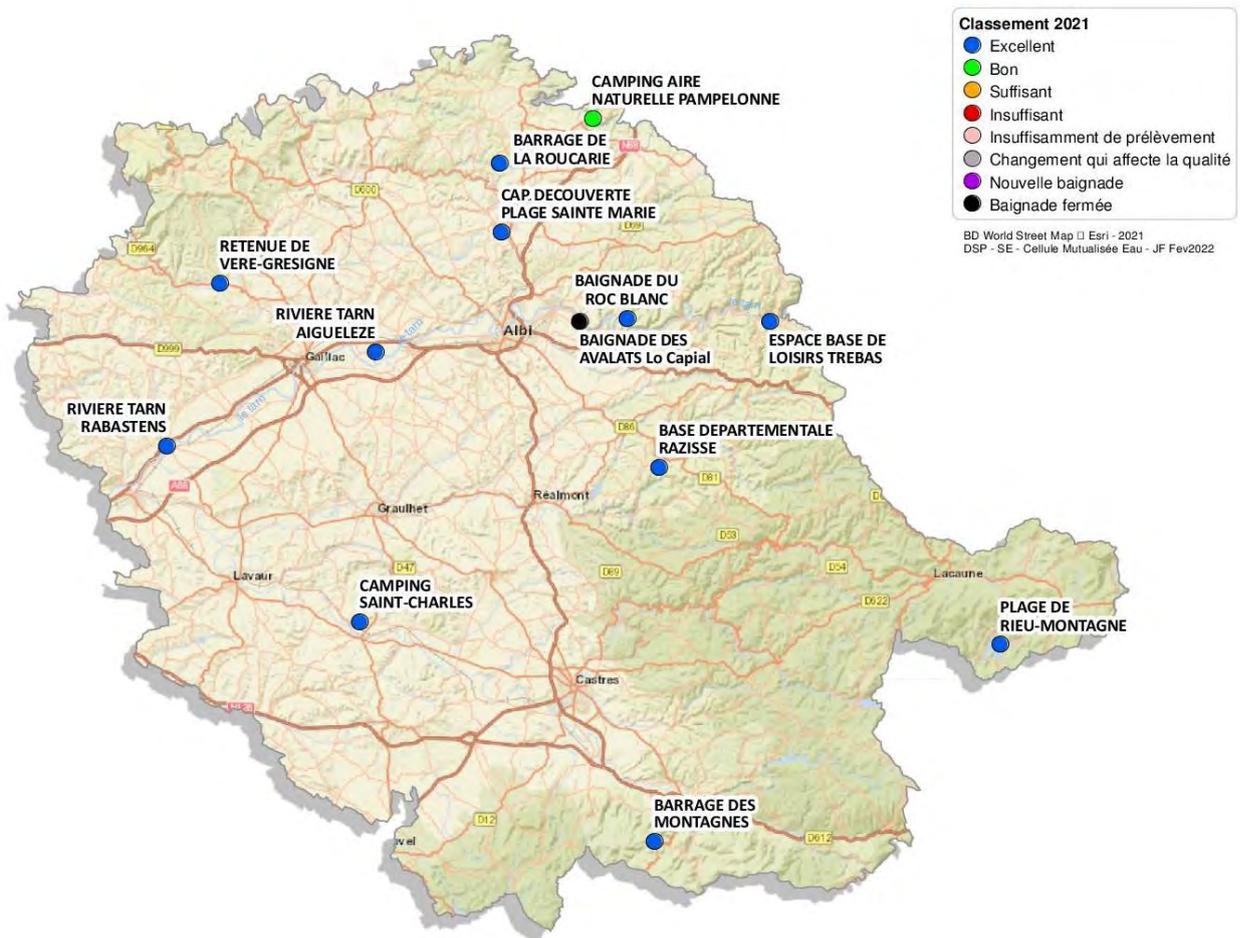
La qualité de l'eau reste stable par rapport à 2020. Cependant, une vigilance est à apporter sur la présence des cyanobactéries.

Une municipalité a fermé provisoirement son site de baignade en 2021 pour des raisons d'incivilités et de nuisances causées aux riverains.

DÉPARTEMENT DU TARN

Bilan de la saison balnéaire 2021

Classement 2021	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Baignade fermée
Nombre de zones de baignade	11	1	0	0	1





DÉPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE

Le Tarn-et-Garonne bénéficie d'eaux de baignade de bonne qualité.

Dans le département du Tarn et Garonne, le contrôle des baignades en eau douce concerne 7 sites représentant 35 prélèvements de la mi-juin à la fin août.

Les 4 zones de baignade aménagées sur des lacs collinaires ou alluvionnaires sont de qualité bactériologique excellente. Néanmoins, l'eau de ces lacs peut présenter une transparence parfois faible du fait de la nature argileuse des fonds et de la remise en suspension des sédiments par les baigneurs. Chaque exploitant est invité à suivre attentivement ce paramètre et à prendre des mesures de gestion adaptées afin de soustraire les baigneurs aux risques liés à une transparence insuffisante.

C'est la raison pour laquelle la baignade n'est plus pratiquée sur la base de loisirs de Bressols dont l'activité a été recentrée sur les sports nautiques.

Les deux zones de baignade aménagées en rivière, sur le Viaur à Laguëpie, sont de bonne qualité, celle sur la rivière Aveyron à Lamothe Capdeville est de qualité suffisante.

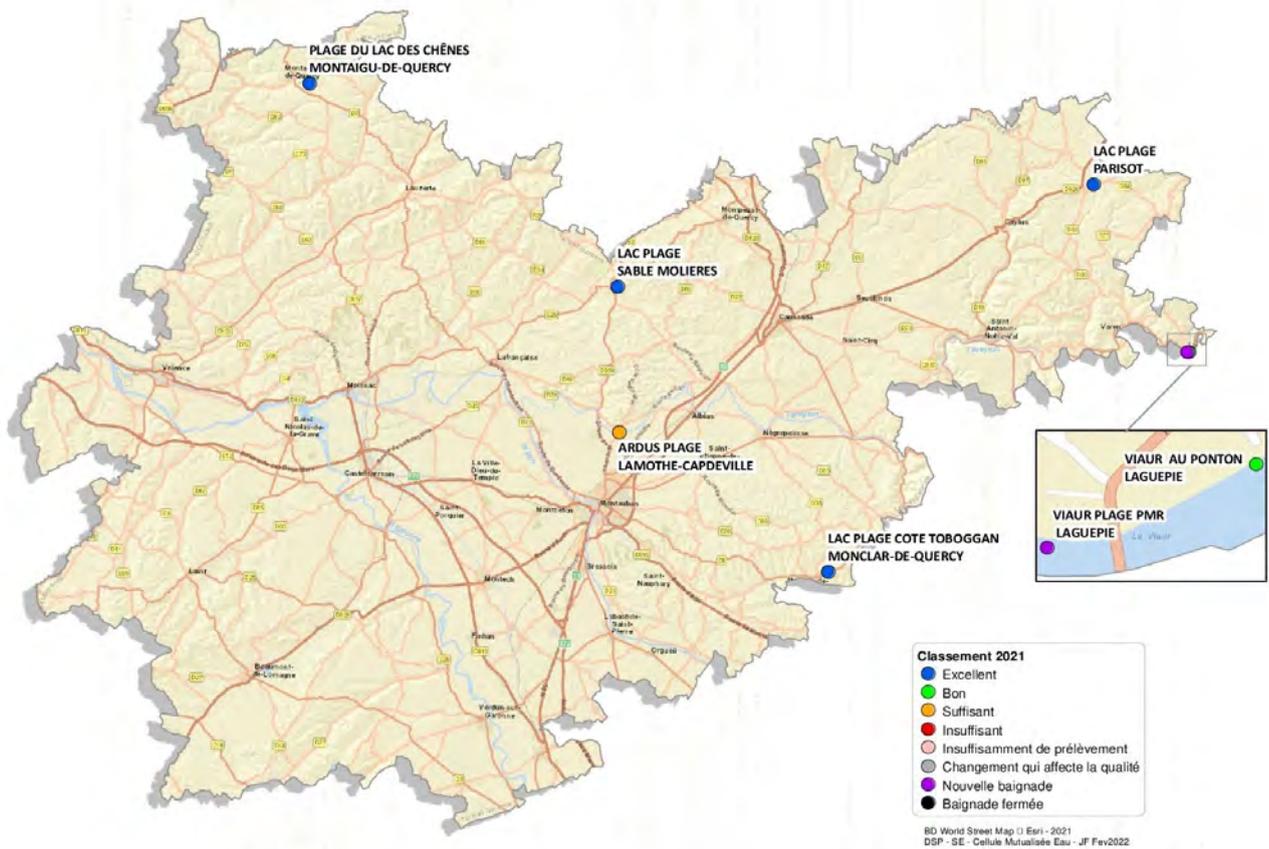
La qualité bactériologique et la transparence de l'eau des rivières peuvent se dégrader significativement après des épisodes pluvieux qui drainent dans leur bassin versant des ruissellements chargés en matière organique. Ce fut particulièrement le cas en 2021 avec une pluviométrie importante en début d'été qui a dégradé la qualité bactériologique et la transparence de l'eau des rivières. Les maires des 2 communes concernées ont été contraints d'interdire la baignade jusqu'au 20 juillet pour garantir la sécurité sanitaire des baigneurs.



DÉPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE

Bilan de la saison balnéaire 2021

Classement 2021	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Nouvelle baignade
Nombre de zone de baignade	4	1	1	0	1



Agence régionale de santé
Occitanie



occitanie.ars.sante.fr

© @ARS_OC 2022.06
Crédits photos : @Yuri Kravchenko stock.adobe.com

